

# ancli

Hors série



## La lutte contre l'illettrisme en actions

MAI 2010

Trois jours de rencontre nationale  
pour partager les pratiques  
qui réussissent.

Des parents engagés dans les  
Actions Éducatives Familiales  
échangent avec Luc Chatel,  
Ministre de l'Éducation nationale,  
porte-parole du Gouvernement.

# édito



Ce numéro spécial d'ANLCI magazine vous propose de retrouver le contenu des trois jours de la rencontre nationale « La lutte contre l'illettrisme en actions », étape décisive du Forum Permanent des Pratiques de l'ANLCI organisé avec l'appui du Fonds Social Européen.

Au-delà du succès de ce rassemblement, plus de 800 participations aux modules de formation, 1200 entrées dans l'espace Agora et plus de 2 500 personnes mobilisées en 2008-2010 dans la démarche du Forum Permanent des Pratiques dans toute la France, en même temps que la reconnaissance et la volonté politique fortement exprimées par les très nombreuses personnalités représentant le gouvernement, les pouvoirs publics nationaux, territoriaux, les partenaires sociaux, les entreprises, les fondations, le monde associatif, c'est un nouveau visage de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme, c'est la nouvelle réalité de l'action qui se sont révélés à tous d'une manière très concrète et que nous voulons vous faire partager.

Pour que l'on ait une idée précise de l'ampleur du phénomène, l'ANLCI produit les informations indispensables, pour que l'on connaisse mieux aussi qui sont réellement les personnes confrontées à l'illettrisme, notre Groupement d'Intérêt Public réunit au niveau national et au niveau territorial au travers des plans régionaux, tous ceux qui peuvent agir pour prévenir et faire reculer ce phénomène, tous ceux qui ont à intégrer cette préoccupation dans leur propre cœur de métier.

Mais pour faire face à une réalité aussi complexe, pour faire reculer significativement l'illettrisme c'est l'usage intensif et généralisé, l'adaptation de toutes les solutions qui marchent, même si on ne les a pas inventées soi-même, qui est le secret de l'efficacité et de l'efficience.

Le pire c'est de réinventer sans cesse, chacun chez soi de toutes pièces, ce qui existe, de ne pas prendre en compte ce qui marche déjà ailleurs.

Des pratiques qui réussissent, dans tous les domaines de la prévention, de l'insertion et de l'évolution professionnelle, nous en avons recensé, formalisé.

Nous ne les avons pas inventées en circuit fermé, ce sont des intervenants de terrain sur tous les territoires qui, avec l'appui des pouvoirs publics, nationaux, territoriaux, des partenaires sociaux, des entreprises, des fondations, du monde associatif, les mettent en œuvre, en ont mesuré avec nous l'impact, les clés de réussite, les marges de progrès.

Nous les avons formalisées pour les rendre utilisables, transférables, adaptables sous forme de 25 kits du praticien, véritables modes d'emploi pour agir.

Pour vous en faciliter l'usage nous vous en proposons une synthèse intégrée dans ce numéro spécial. Puissiez-vous trouver le temps de découvrir ce matériel commun pour en faire un outil d'aide à la décision et à l'action dans votre propre cœur de métier afin que la prévention et la lutte contre l'illettrisme progressent de manière significative dans notre pays.

Marie-Thérèse Geffroy,  
Directrice de l'ANLCI

# sommaire

## 4>14 Pour que la lutte contre l'illettrisme change d'échelle dans notre pays

- 5 Une méthode : Le Forum Permanent des Pratiques
- 6 Des productions concrètes au rendez-vous
- 7 Prévention
- 8 Insertion
- 9 Évolution Professionnelle
- 10 Aller plus loin : une véritable ingénierie de formation
- 12 Et demain ?
- 13 Un cadre porteur : l'engagement des partenaires
- 14 Regards Croisés : interview de l'envoyée spéciale de l'UNESCO, SAR Laurentien des Pays-Bas

## 15>35 Retours sur les trois jours de rencontre nationale

- 16 Mercredi 5 mai, « Réunir pour mieux agir ! : du slogan à l'action » - Séance plénière d'ouverture
- 18 Jeudi 6 mai, « Des fondations s'engagent »  
Séance plénière
- 22 Vendredi 7 mai, « Faire plus ensemble »  
Séance plénière de clôture
- 26 ÉCHANGER : Six grandes présentations thématiques
- 32 PARTAGER : Un salon professionnel de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme : l'espace Agora
- 34 Valorisation des Actions Éducatives Familiales au sein de la rencontre nationale La Lutte Contre l'Illettrisme en Actions

# Pour que la lutte contre l'illettrisme change d'échelle dans notre pays

« Réunir pour mieux agir » : l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme est un groupement d'intérêt public, dont le but est de produire ce qui manque à ceux qui peuvent décider et agir en travaillant d'une manière décloisonnée à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme. Pour cela, elle favorise depuis sa création la mise en commun de toutes les synergies afin de mieux faire connaître ce qu'est aujourd'hui **la lutte contre l'illettrisme en actions**.

Si nous voulons que l'illettrisme recule vraiment dans notre pays, les décideurs (ministres, chefs d'entreprise, responsables patronaux, syndicaux, associatifs...) doivent avoir à leur disposition un matériel d'information, d'aide à la décision et à l'action permettant de gagner du temps, évitant que chacun dans son institution, dans son organisation ne fasse de son côté ce qui peut être produit en commun. L'ANLCI produit et met à disposition de tous des outils d'aide à la décision et d'appui pour l'action et le challenge aujourd'hui est que tout le monde s'en empare.

Étant donné la complexité du problème de l'illettrisme, il n'y aura jamais un dispositif unique parfait venu d'en haut qui correspondra à la diversité de toutes les situations. C'est pourquoi l'ANLCI a toujours organisé son action en partenariat, en réseau pour pouvoir être le point de jonction, de rencontre, le cœur d'un vaste réseau de travail et de production en commun au niveau national pour plus de 150 institutions et organismes partenaires.

Pour Luc Chatel, ministre de l'Éducation Nationale, porte-parole du Gouvernement, « l'ANLCI représente une véritable référence vers laquelle convergent aujourd'hui tous ceux qui ont pris conscience du fléau que constitue l'illettrisme pour notre pays et qui sont déterminés à le faire reculer. » (Allocution du 6 mai à l'occasion de la rencontre nationale de Lyon)



Rencontre nationale du Forum permanent des pratiques de l'ANLCI

Lyon - Jeudi 6 mai 2010

# Lutte contre l'illettrisme

## Une méthode :

### le Forum Permanent des Pratiques

Chercher et trouver, formaliser ce qui marche dans tous les domaines de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme pour répondre concrètement aux questions que se posent tous ceux qui ont à décider et à agir sur le terrain : comment faire, que faire, quels sont les bons outils ?

C'est sur cette approche que se fonde la méthode de travail collaboratif du Forum Permanent des Pratiques de l'ANLCI, soutenu par le Fonds Social Européen.

Pour sa troisième phase (2008-2010), le travail a été réparti entre les 26 territoires régionaux. Chacun a été invité à travailler pendant un an sur une question particulière qui peut se poser dans les trois grands champs de la lutte contre l'illettrisme : **la prévention, l'insertion des jeunes et l'évolution professionnelle des adultes**.

Un patrimoine commun, un réservoir de bonnes pratiques a pu ainsi être constitué avec une obligation de résultat commune : la production d'un kit du praticien utilisable partout et par tous pour chacune des bonnes pratiques retenues. Et pour aller plus loin, pour faire de toute cette matière une palette d'outils opérationnels, pour que l'engagement de tous



Trois thématiques prioritaires : prévention, insertion des jeunes, évolution professionnelle.

soit formalisé, perceptible, connu, et que l'on arrive enfin à faire en sorte que la prévention et la lutte contre l'illettrisme changent d'échelle dans notre pays, une grande rencontre nationale a été organisée pour qu'échangent tous les acteurs. Pour que chacun reparte avec les idées claires, des pistes pour l'action, des cadres de travail réaffirmés, à partir d'une conviction commune exprimée par le titre même de cette rencontre : **La lutte contre l'illettrisme en actions**. ■

## La lutte contre l'illettrisme en Actions

**5, 6 et 7 mai 2010 à Lyon**

Une rencontre nationale : point d'étape décisif au sein du Forum Permanent des Pratiques de l'ANLCI.

**Plus de 800 participations aux formations**

La rencontre nationale a marqué une étape décisive dans un processus commun de travail engagé sur l'ensemble de l'année 2009, en métropole et outremer.

- **2500** personnes ont pris part à la démarche du Forum Permanent des Pratiques de l'ANLCI pour cette phase 2008-2010,
- **25 kits du praticien**, véritables modes d'emploi pour agir ont été réalisés et mis à la disposition de tous, en ligne dans leur intégralité sur l'espace [www.fpp.anlc.fr](http://www.fpp.anlc.fr) et synthétisés, pour en rendre l'usage plus facile.
- **5, 6 et 7 mai : trois jours de rencontre** qui ont mobilisé plusieurs centaines de participants, acteurs de terrain, décideurs...
- **Plus de 1 200 entrées** dans l'Espace Agora durant ces 3 jours, 1004 entrées aux séances plénières, 401 entrées aux présentations thématiques, et 805 inscriptions aux modules de formation.

## Des productions concrètes au rendez-vous de la rencontre nationale de l'ANLCI

Les « kits du praticien », disponibles sur le site, ont été remis officiellement aux 650 participants à la rencontre nationale

Le travail collectif, organisé dans le cadre du Forum Permanent des Pratiques pendant l'année 2009 a permis de faire connaître des pratiques efficaces qui n'avaient jamais été formalisées, sous forme de kits du praticien.

Ces 25 kits du praticien, disponibles dans leur intégralité en ligne sur le site dédié [www.fpp.anlci.fr](http://www.fpp.anlci.fr) ont été remis à tous les participants à la rencontre nationale sur une clé USB.

Pour la première fois, nous disposons en France de kits du praticien, 25 repères pour agir.



Pour en faciliter l'usage, une synthèse a été réalisée, largement diffusée, et mise à disposition sur le site [www.anlci.gouv.fr](http://www.anlci.gouv.fr)



Fadela Amara sur le stand régional ANLCI Rhône-Alpes, avec un des 25 kits du praticien, celui de l'équipe en Rhône-Alpes, qui a travaillé sur la sécurisation des parcours professionnels grâce aux formations aux savoirs de base en entreprise.



### QU'EST-CE QU'UN « KIT DU PRATICIEN » ?

**Outil d'aide à la décision pour les décideurs :** pour avoir une meilleure connaissance de l'offre de service, de prévention et de formation, connaître les pratiques qui ont fait leurs preuves, constater les effets concrets, pour outiller les acteurs concernés, et mieux identifier des clés de réussite des actions.

**Outil de professionnalisation des intervenants :** valoriser et rendre visible l'engagement et le savoir-faire des acteurs de terrain, praticiens et organismes, mettre à leur disposition des réponses adaptées et des outils mutualisés, et appuyer leur démarche de professionnalisation.

**Les 25 kits disponibles** sur trois thématiques (Prévention - Insertion - Évolution professionnelle) constituent de véritables boîtes à outils au service des praticiens. Fruits des contributions rassemblées au cours du processus du Forum des Pratiques en région, conçus par des experts mandatés par l'ANLCI, ces kits présentent les composantes précises et conditions de mise en œuvre des actions réussies. Ils fournissent des repères pouvant être utilisés dans d'autres contextes liés aux pratiques analysées. Ils proposent une mise en exergue des impacts des actions et des recommandations pour le développement potentiel de ces bonnes pratiques. Ils contribuent à la professionnalisation des acteurs.



# Lutte contre l'illettrisme

Ces kits du praticien sont mis à la disposition de tous ceux qui souhaitent prendre des initiatives locales pour prévenir ou faire reculer l'illettrisme et qui se demandent comment faire. Qui contacter ? Avec qui travailler ? Avec quels outils ? Quelle méthode ? Pour quelle efficacité ? Comment parler de ce problème délicat avec les personnes concernées ? Leur utilisation permet de gagner un temps précieux dans la mise en œuvre opérationnelle des nouvelles initiatives car les « notices techniques » proposées par l'ANLCI via le Forum Permanent des Pratiques ont déjà fait leurs preuves. Lever les freins à la mise en place de nouvelles actions, c'est permettre à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme de changer d'échelle.

### Prévention

Un même enjeu : l'accès à la culture écrite et la réussite scolaire des enfants. Partant de l'importance d'accompagner dans leur scolarité, de préparer et soutenir dans les premiers apprentissages les enfants dits « fragiles », pour qui les difficultés en lecture peuvent prendre racine dès le plus jeune âge, les kits du praticien proposés sur la thématique Prévention se sont intéressés au processus déterminant d'anticipation et de vigilance avant que les difficultés ne surviennent ou en réaction à l'apparition des premiers signes de fragilité.

Par ailleurs, comme l'a souligné Jacqueline Costa-Lascoux, sociologue et grand témoin de cette rencontre : « *les apprentissages formels ne peuvent prendre racine que si la transmission informelle, que donnent la relation intergénérationnelle et l'environnement, trouve sa place. (...) On réussit mieux en allant vers les familles, pour aider les jeunes, car il y a partage, mobilisation collective.* »

Les productions réalisées dans le domaine de la prévention ont ainsi mis l'accent sur les pratiques qui mobilisent les parents, sur les actions autour du livre et de la lecture auprès de différentes tranches d'âge, sur les dynamiques culturelles, notamment en milieu rural, et sur les pratiques spécifiques adaptées, réussies, mises en œuvre par les acteurs de l'Éducation Nationale, des mouvements associatifs, les partenaires culturels... ■

#### Les kits de la thématique Prévention :

Actions éducatives, culturelles, sociales, à destination des familles pour faciliter l'accompagnement des enfants (Bourgogne) ; Mise en œuvre des pratiques culturelles destinées notamment aux familles des gens du voyage dans le cadre des programmes familiaux (Centre) ; La lecture comme prévention de l'illettrisme en milieu rural (Haute-Normandie) ; Ensemble vers les livres et la lecture : actions préventives éducatives et culturelles autour de la petite enfance et de l'enfance (Île-de-France) ; Formation des parents pour l'accompagnement de la scolarité de leurs enfants (Mayotte) ; Comment mettre en place des actions autour et avec les albums de jeunesse pour des personnes éloignées de l'écrit ? (Nord-Pas-de-Calais) ; Pratique des centres académiques de lecture et d'écriture pour les élèves en difficulté (La Réunion).

### Recteur Alain Bouvier

Membre du Haut Conseil de l'Éducation, séance de clôture le vendredi 7 mai 2010.



Les familles n'ont jamais été aussi proches du système scolaire en France qu'elles ne le sont aujourd'hui et ce, par de multiples dispositifs et demain, elles le seront énormément avec les espaces numériques de travail en particulier. Il faut néanmoins impliquer davantage les familles. Je crois qu'effectivement, pour l'instant, entre les familles et les établissements scolaires coexistent deux mondes qui se connaissent, qui j'espère s'estiment, même si on n'en a pas toujours tous les signes évidents, mais en réalité avec des modes de communication qui ne sont pas du tout les mêmes et conduisent quelquefois à une grande incompréhension. Au moment de la commission Thélot, j'allais souvent le soir tard dans les collèges, pour entendre ce qui se disait et j'étais stupéfait de la difficulté de communiquer entre ces deux mondes.

Aujourd'hui, les familles ont des idées plus ou moins précises vis à vis de l'avenir de leurs enfants et dont l'école est un élément, mais n'est pas le seul.

Aujourd'hui, on sait très bien que les apprentissages se font dans les dispositifs formels, mais tout autant dans les dispositifs informels. (...)

En sachant que la formation et les apprentissages se poursuivent tout au long de la vie il faudra tenir compte de la part informelle, qui sera de plus en plus conséquente, par rapport à la part formelle.

Voir notamment en page 35, l'encadré proposé sur la valorisation des Actions Éducatives Familiales au sein de la rencontre Nationale.  
Interview : Véronique Delaunay-Guivarch.

# dossier spécial



## Insertion

Pour l'insertion des jeunes en difficulté avec les compétences de base, les kits du praticien proposent des réponses concrètes pour les réconcilier avec les savoirs de base en lien avec les logiques territoriales, régionales et en les impliquant avec des partenaires multiples. Parmi les questions clés au cœur des modules de formation conçus à partir de ces kits thématiques : l'appui à la conception et la mise en œuvre de démarches d'accompagnement et de sécurisation des parcours d'insertion, la présentation de stratégies de formation visant à remobiliser les jeunes et les adultes en situation d'illettrisme par rapport à l'apprentissage des savoirs de base.

Et toujours au cœur des débats, les effets multiples de ces bonnes pratiques qui peuvent permettre à chacun de développer aussi son autonomie dans la vie quotidienne, d'enrichir son univers culturel, tout en se préparant à la vie professionnelle et en renforçant sa capacité à apprendre. ■

**On est toujours plus intelligent à plusieurs.**

Philippe Meirieu, Vice-Président du Conseil Régional Rhône-Alpes



*« Nous avons à mettre en relation les bonnes pratiques entre elles, nous avons à travailler sur la capacité à transférer ces bonnes pratiques d'une situation à une autre et l'ANLCI fait un travail remarquable pour organiser cette mutualisation des bonnes pratiques qui me semble un exercice de l'intelligence collective absolument essentiel. On est toujours plus intelligent quand on échange, quand on travaille ensemble. L'ANLCI en fait la preuve et en tant que telle je crois, elle nous montre le chemin pour beaucoup d'autres domaines au-delà de la lutte contre l'illettrisme. »*

Philippe Meirieu, Vice-Président du Conseil Régional Rhône-Alpes, en charge de la formation tout au long de la vie, lors de son intervention en plénière le 6 mai.

## Pour agir à grande échelle, la question des financements

Le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP), doté fin juin de 800 millions d'euros, prévoit la mobilisation de 90 millions d'euros pour le financement d'actions visant la maîtrise des savoirs de base et la lutte contre l'illettrisme. Ce fonds géré par les partenaires sociaux sera réservé aux salariés et, pour la première fois aux demandeurs d'emploi. Yves Hinnekint, directeur d'Opocalia, s'en est félicité lors de la séance plénière du 7 mai : « Ce fonds permet d'avoir la possibilité, via les OPCAs, de porter des projets ambitieux sur l'illettrisme. (...) La nouvelle est bonne parce qu'au niveau européen, au niveau de l'État, il existe des solutions financières. La vraie question est plus de savoir comment faire entrer pédagogiquement la question de l'illettrisme dans les entreprises. »

Un effet levier essentiel, estime Joël Ruiz, directeur général d'Agefos PME face à un défi posé pour tous : « La prévention et la lutte contre l'illettrisme relève du bien public. Il n'est pas la propriété des seuls pouvoirs publics. Les acteurs privés, les partenaires sociaux s'y investissent et s'y engagent, c'est l'affaire de tous. L'ANLCI réunit des acteurs d'horizons différents et, en cela, elle concourt au bien public. Notre travail à tous, c'est de concourir, justement à la reconnaissance de personnes et c'est une ambition qui justifie qu'on s'y engage. »

# Lutte contre l'illettrisme

## Évolution professionnelle

Les actions analysées dans les 11 kits du praticien consacrés à la lutte contre l'illettrisme dans le monde du travail ont concerné tous types d'entreprises publiques et privées (petites et moyennes entreprises, grandes entreprises, collectivités territoriales pour leurs agents, entreprises d'insertion par l'activité économique, entreprises adaptées, demandeurs d'emploi...). Les modes d'emploi pour agir qui en ont découlé ont largement tenu compte des besoins en compétences des territoires, des enjeux économiques et des contraintes des entreprises.

Les kits apportent des réponses concrètes aux questions suivantes :

- Comment construire des offres de formation intra-entreprise, inter-entreprises et territoriales qui répondent aux besoins économiques des entreprises, et aux besoins d'autonomie, de développement professionnel et de sécurisation des parcours des salariés et des demandeurs d'emploi.
- Comment, étape par étape, mettre en place des formations de base dans les entreprises ?
- Comment construire des réponses de formation sur mesure ?
- Comment ancrer les apprentissages dans des situations professionnelles ?

La mobilisation des décideurs institutionnels et du monde de l'entreprise pour faire face à ce défi, dans le cadre des plans d'action régionaux, avec les accords cadre nationaux, grâce aux outils nouveaux comme le Référentiel des Compétences Clés en Situation Professionnelle de l'ANLCI, grâce à la meilleure connaissance des chiffres par secteur professionnel, etc., a été exposée à l'occasion des séances d'ouverture et de clôture de la rencontre nationale (voir pages 16 à 25).

Depuis 2001, l'ANLCI noue des partenariats qui permettent à la lutte contre l'illettrisme de changer d'échelle dans les entreprises : accords cadres avec les Organismes paritaires collecteurs agréés chargés de gérer les moyens de la formation professionnelle des salariés et avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

L'ANLCI a ainsi signé et mis en œuvre des accords cadres avec l'AGEFOS-PME (PME, interprofessionnel), Habitat-Formation (acteurs de la ville), l'OPCAMS (artisanat et métiers de services), le FAF TT (travail temporaire), UNIFAF (branche sanitaire, sociale et médico sociale à but non lucratif), UNIFORMATION (acteurs de l'économie sociale), le Groupement

### Les kits de la thématique Évolution Professionnelle :

De la demande de formation des salariés à la mise en œuvre de solutions partenariales (Alsace) ; Insertion professionnelle des personnes en situation d'illettrisme en zone rurale (Aquitaine) ; Construction de formations de base sur mesure pour les salariés (Auvergne) ; Construction de parcours de FOAD en formation de base pour les demandeurs d'emploi (Basse-Normandie) ; Mise en place de formations de base pour les agents des collectivités territoriales (Bretagne) ; Formation de base des salariés (Champagne-Ardenne) ; Contribuer à la sécurisation des parcours en ancrant les apprentissages dans les situations professionnelles (Franche-Comté) ; Accès aux savoirs de base des ouvriers agricoles de premier niveau de qualification - Dean Guadeloupe (Guadeloupe) ; Identification des besoins en formation de base des travailleurs à partir du poste de travail (Guyane) ; Mise en œuvre, par étapes réussies, d'un parcours de formation aux savoirs de base en entreprise (Lorraine) ; Les formations aux savoirs de base en entreprise, un vecteur de sécurisation des parcours professionnels (Rhône-Alpes).

## Rappelons-le

**57 %**

des personnes en situation d'illettrisme sont dans l'emploi (enquête IVQ INSEE / ANLCI).

Si l'on considère l'ensemble de la population active : 8 % des travailleurs et 15 % des demandeurs d'emploi sont en situation d'illettrisme

*« Nous savons, face à ce constat, que la lutte contre l'illettrisme doit aujourd'hui se donner les moyens de changer d'échelle pour toucher le plus grand nombre de personnes. (...) Et parmi les principaux enseignements que nous avons pu en tirer, nous savons aujourd'hui que l'on ne peut lutter efficacement contre l'illettrisme en entreprise s'il n'y a pas un engagement des personnes et de l'entreprise. Nous devons pouvoir démontrer qu'il y a un effet d'amélioration de la performance au travail. »* Joël Ruiz, directeur général d'Agefos PME

des acteurs du développement des compétences (GARF), la branche du Commerce de gros et le FAFIH (Industrie Hôtelière), le FAFSEA (Agriculture) et prochainement avec le GFC-BTP (bâtiment et travaux publics), FORTHAC (textile, habillement et cuir) et OPCALIA (interprofessionnel). Le bilan de ces partenariats montre que le nombre de salariés ayant bénéficié d'une formation de base a été multiplié par trois en trois ans.

Beaucoup reste à faire mais de nombreux autres développements sont annoncés du fait de la diffusion prochaine des appels à projets du FPSPP, de l'avancée des travaux engagés par le Comité Observatoire et Certifications du CPNFP sur le socle commun et sur la lutte contre l'illettrisme et du recours aux nouveaux outils qu'offrent les textes récents sur la formation professionnelle.

Par la diffusion du référentiel des compétences clés en situation professionnelle (RCCSP\*) réalisé avec les OPCA, par la participation très active des conseillers locaux des mêmes OPCA aux modules de formation ainsi qu'aux tables rondes de la rencontre nationale du Forum permanent des pratiques, l'ANLCI suscite des demandes de formation et facilite la mise en place de nouvelles initiatives contre l'illettrisme en entreprise. ■

\* Disponible sur demande auprès de l'ANLCI et sur [www.anlc.gov.fr](http://www.anlc.gov.fr) - rubrique Outils et ressources

## Aller plus loin : une véritable ingénierie de formation pour faciliter la prise en main des kits du praticien

**17 MODULES DE FORMATION, PLUS DE 800 INSCRIPTIONS !**

La grande nouveauté de cette rencontre nationale des 5, 6 et 7 mai 2010 à Lyon ce furent 17 modules de formation qui ont été proposés aux participants chaque matin.

Pour les élaborer, les ressources essentielles ont été puisées dans les kits du praticien : des séances de formation réalisées par des intervenants de terrain pour d'autres intervenants de terrain bien décidés ensemble à faire en sorte que toutes leurs énergies conjuguées leur permettent de faire progresser la qualité et l'efficacité de leurs interventions.

Ces modules de formation, preuve effectivement que cette initiative de l'ANLCI correspond à une véritable attente, ont enregistré 805 inscriptions sur trois jours.

Bâties autour des pratiques qui ont fait leurs preuves, mises en œuvre sur les territoires et réunies dans les kits du praticien, ces sessions de formation ont été l'occasion de véritables échanges entre les participants, venus d'horizons divers, et les formateurs, animateurs de ce module mais également entre les participants eux-mêmes sur les méthodes de chacun. L'objectif de l'ANLCI étant que tous repartent avec une bonne connaissance des pratiques des kits pour pouvoir se les approprier à leur tour et les mettre en œuvre dans d'autres contextes sur le terrain.

Qu'ils soient praticiens souhaitant découvrir d'autres modes d'action ou décideurs cherchant à mieux orienter leurs services, financements et champs



d'intervention, les participants aux sessions de formation ont pu s'approprier les conditions de réussite des actions et des modalités opérationnelles présentées dans les kits du praticien. Pour chacun des modules proposés, ils ont pu disposer de repères et d'une vision d'ensemble portant sur les enjeux et les problèmes auxquels répondent des actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

Après avoir pris connaissance des éléments clés de chaque pratique, les participants ont pu identifier les différents types d'actions envisageables selon les contextes et les besoins spécifiques des personnes concernées. Enfin, chacun s'est informé des préalables nécessaires à la définition de ses priorités d'action et a dû apprécier la capacité de son organisme à concevoir et conduire des actions appropriées et à réunir les conditions et moyens nécessaires pour y arriver. ■



### TÉMOIGNAGES



**Jean-Pierre Leclère**, chercheur, concepteur d'outils, expert auprès de l'ANLCI pour les mathématiques et les « Actions Éducatives Familiales », il participe à la reconnaissance des savoirs scientifiques dans la prévention de l'illettrisme.



**Jean-Christophe Ralema**, Chargé de Mission Régional ANLCI Centre

Formateur, module insertion des jeunes « comment prendre en charge les jeunes ayant besoin de consolider leurs savoirs de base ? »

Le contenu de ce module de formation concernait essentiellement les acteurs déjà informés sur la problématique de la lutte contre l'illettrisme. Or, plus de 50 % du public appartenait à l'Éducation Nationale, plus concernée par des apprenants en difficulté de lecture que par des adultes en situation d'illettrisme. Toutefois, les commentaires des participants ont mis en avant l'intérêt de rencontrer des pratiques innovantes ou convaincantes au sein d'un groupe hétérogène. Ce module semble avoir participé à la construction de nouveaux savoirs et à la naissance d'initiatives nouvelles dans le champ des Actions Éducatives Familiales. Il a surtout montré le foisonnement des initiatives du terrain et l'importante richesse de l'échange et du partenariat.

Construire un module en prenant pour support trois kits du praticien était une excellente idée pour montrer la variété des initiatives en région. Ce choix a permis de mettre en valeur des pratiques innovantes mais aussi de confirmer en contextes différents, des pratiques en usage.



L'organisation spatiale de la salle (vaste espace avec estrade) a induit un modèle pédagogique spécifique : la présentation de type magistral. Mais contrairement à une première impression qui peut sembler négative, cette contrainte a été une aide précieuse à la prise de connaissance des kits par les participants. Un des effets ricochets de ce modèle est la facilitation des échanges sur les points précis. Pour chacun, les outils sont à construire, mais sont aussi disponibles dans un contexte donné. Les participants, pour la plupart, sont repartis avec des vraies envies de faire : expérimenter une bonne pratique dans leur activité quotidienne.



## Modules de formation

### EN CHIFFRES

#### 47 séquences de formation réalisées

(sur la base des 17 modules de formation proposés chaque jour) soit **plus de 800 participations aux modules sur 3 jours**. Cela représente 2 076 heures stagiaires enregistrées sur 3 jours.

Évaluation :

**7 participants sur 10** ont estimé après la formation être capables de concevoir ou conduire une action dans le domaine choisi.

**8 participants sur 10** ont estimé que les apports et outils fournis par ces formations étaient satisfaisants.



## Et demain ? Outiller l'offre de formation sur les territoires

Bonnes pratiques, exemples d'actions et « secrets de fabrication » sont désormais mis à disposition de tous les acteurs concernés par le développement de l'offre de services de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme. Praticiens et décideurs, mais aussi professionnels impliqués dans la professionnalisation des acteurs trouvent les outils et l'appui de l'ANLCI nécessaires à leurs actions.

Rappelons que le Forum des pratiques de l'ANLCI est permanent. La continuité dans les processus proposés depuis 2004, l'articulation et la cohérence entre les activités et productions réalisées sur les territoires et au niveau national ont permis d'obtenir des avancées significatives en matière de professionnalisation des acteurs et de mutualisation de leurs expériences et ressources.

Après avoir élevé le niveau d'exigence de son Forum permanent des pratiques, l'ANLCI ambitionne au terme de cette 3<sup>ème</sup> phase de changer d'échelle.

Aux principales étapes « Repérer → Analyser → Formaliser → Valoriser → Outiller → Diffuser », s'est ainsi ajouté un autre résultat attendu du Forum : transférer les bonnes pratiques au-delà des cercles d'acteurs contributeurs. Les kits du praticien et les modules de formation ont été conçus pour atteindre cet objectif ; et pour mieux en démultiplier l'impact, l'ANLCI propose d'accompagner le transfert des pratiques qui réussissent sur tous les territoires.



La généralisation des bonnes pratiques sur les territoires s'opérera prioritairement en collaboration avec les centres ressources illettrisme, accompagnateurs habituels des acteurs du terrain. Dans le cadre de la poursuite du Forum en région et en lien avec leur mission d'animation au niveau territorial, l'ANLCI les accompagnera afin de reproduire et développer, partout sur les territoires, les modules de formation proposés dans le cadre du Forum.

Un appui sera également apporté pour mettre en place les « plans de développement et de progrès » des actions exemplaires définis dans les kits du praticien, et pour accompagner la professionnalisation des praticiens et des organismes. ■

### Un cadre porteur :

## engagements des ministres, des partenaires, des fondations, des OPCA

Cette rencontre a offert l'occasion de proposer un bilan des avancées générées par la méthode de travail « réunir pour mieux agir » de l'ANLCI, qui consiste à proposer de faire évoluer les méthodes de travail ensemble : pouvoirs publics, monde économique et société civile, pour développer des stratégies d'intervention plus coopératives et plus cohérentes. Organiser l'action (22 plans d'action régionaux signés à ce jour), outiller et accompagner ceux qui agissent ou se demandent comment faire, les travaux ont permis de dégager un constat partagé : avec le temps, nous sommes passés de la prise de conscience, lente et nécessaire, à l'organisation et la mise en place d'une politique opérationnelle en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme, politique ancrée dans la réalité de terrain, mais aussi face aux grands enjeux de société.

Des chiffres clés, un cadre national de référence, une méthode de travail organisée à travers l'échange de bonnes pratiques, autant d'étapes qui ont permis aux décideurs, entreprises et institutionnels de se mobiliser, en particulier dans le cadre des Plans Régionaux de Lutte contre l'illettrisme, dans lesquels

on retrouve l'État, le Conseil Régional et les partenaires sociaux, ainsi qu'au travers des accords cadre et partenariats forts passés entre l'ANLCI et ses partenaires. Rappelons pour en attester dernièrement la signature du plan de prévention de l'illettrisme de l'Éducation Nationale (mars 2010, voir page 20), la convention signée avec Pôle Emploi et en présence de Laurent Wauquiez, Secrétaire d'État à l'Emploi, en février 2010, le renouvellement de la convention avec l'ANLCI annoncé par Fadela Amara, Secrétaire d'État à la Ville, en mai 2010, les grands accords et partenariats qui lient l'ANLCI aux acteurs de l'entreprise, aux Fondations.

Aujourd'hui, le travail d'évaluation, pour dégager la valeur ajoutée de cette organisation, se met en place afin de continuer à produire ce qui manque, mieux couvrir les besoins mis en évidence par les enquêtes, mesurer les bénéfices réels sur les personnes concernées, et maintenir ainsi un cadre favorable pour l'action. Afin que chacun, dans son domaine, puisse intégrer cette question et faire toujours plus et mieux. ■

## Les chargés de mission ultramarins de l'ANLCI reçus au ministère de l'Outre-Mer



De gauche à droite : Olivier Grzelak, chargé de mission ANLCI en Nouvelle-Calédonie, Marie-Thérèse Geffroy, directrice de l'ANLCI, Emmanuelle Ural, chargée de mission Animation territoriale à l'ANLCI, Marie-Luce Penchard, Ministre de l'Outre-Mer, Farid Attoumane, chargé de mission ANLCI à Mayotte, Claudy Movrel-Viloin, chargé de mission ANLCI en Guadeloupe, Hervé Fernandez, secrétaire général de l'ANLCI, Myriam Saingré, directrice de l'AGEFMA en Martinique, et Florence Foury, coordinatrice du Prefob en Guyane.

À l'issue de la rencontre nationale, l'équipe des chargés de mission outre-mer de l'ANLCI a été reçue le 10 mai par Marie-Luce Penchard, Ministre de l'Outre-Mer, en son ministère, pour un état de la prévention et la lutte contre l'illettrisme en Outre-Mer.

Après une présentation des travaux spécifiques menés dans le cadre du Forum Permanent des Pratiques, chacun des chargés de mission régionaux a présenté à la Ministre la politique menée et fait part des progrès mais aussi de certaines difficultés liées au dossier de l'illettrisme en région. La dynamique des partenaires autour des plans régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme a été soulignée. La Ministre a rappelé l'importance de la nomination des cinq sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse qui va permettre d'appuyer le travail des chargés de mission notamment en donnant une impulsion institutionnelle et accélérer ainsi la mise en place ou le renouvellement des plans régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme. Par ailleurs, la Ministre a exprimé sa volonté de promouvoir les actions locales en aidant les structures dans l'ingénierie de projet, de développer le réseau associatif bénévole en encourageant la création de structures comme Lire et Faire Lire ou l'AFEV et de lutter contre le décrochage scolaire. En conclusion, elle a invité les chargés de mission régionaux à se rapprocher des sous-préfets à la cohésion sociale et elle a souhaité que l'illettrisme soit un point à l'ordre du jour lors de ses prochains déplacements en Outre-mer.

## « S'attaquer au problème de l'illettrisme à grande échelle »



Laurentien des Pays-Bas, envoyée spéciale de l'UNESCO pour l'alphanumerisation au service du développement

Par expérience et parce que son action sur le terrain lui donne une vision globale de la situation, l'envoyée spéciale de l'UNESCO pour l'alphanumerisation au service du développement, sait que les enjeux de la lutte contre l'illettrisme sont énormes. « *L'alphanumerisation devrait être perçue comme le cœur de la société, car elle détermine l'intensité et la facilité de la participation et de la contribution des citoyens à la société. Nous devons conceptualiser et développer notre action contre l'illettrisme à partir de l'être humain et des différents rôles et étapes de la vie d'un citoyen.* »

C'est le grand défi à relever pour les années à venir selon elle : « *il faut s'attaquer au problème de l'illettrisme de manière structurelle et à grande échelle car, rien que dans l'union européenne, 77 millions de personnes ont un niveau de formation considéré, face aux attentes de la société, comme particulièrement bas. L'importance d'une rencontre comme celle qu'a proposée l'ANLCI est avant tout de participer à un échange de connaissances afin d'aller plus loin, afin de sortir de sa propre pensée et de chercher des solutions qui sont déjà là, mais que nous devons prendre en compte pour les utiliser dans nos propres actions. De plus, cette approche régionale et locale, qui s'organise de manière très structurée, est incroyablement importante. Le rôle de l'UNESCO est évidemment essentiel au niveau international et de manière globale, et il s'agit ici pour nous d'apprendre ce qui se passe dans des pays importants comme la France pour approfondir les réseaux que l'UNESCO crée pour partager ces connaissances au niveau international. On observe le travail qui se fait ici et on regarde ce qu'on peut en faire ailleurs. On ne peut pas réinventer la roue, tout le temps, et nous nous devons d'agir de manière efficace.* »

Pour poursuivre le travail lancé depuis des années par l'ANLCI, la princesse Laurentien a proposé lors de son intervention des pistes de travail complémentaires :

*« cherchez le dialogue avec les gens que vous ne connaissez pas, osez vous remettre mutuellement en question, réfléchissez ensemble à la manière de sensibiliser les non convertis à vos pratiques et, enfin, présentez vos pratiques de telle sorte qu'elles soient applicables par d'autres, dans d'autres situations. »*

Investir dans la lutte contre l'illettrisme ne constitue pas un dossier supplémentaire à traiter, « *c'est à nous de faire comprendre que le fonctionnement de la société est en grande partie déterminé dans la capacité des citoyens à partager, à exploiter et comprendre l'information. Quelles sont les conséquences de l'illettrisme sur le marché du travail, sur la santé, sur la criminalité ? L'illettrisme a un coût. De fait, toute action devient un investissement rentable pour nos sociétés.* » ■



Intervention de l'envoyée spéciale de l'UNESCO à l'ouverture de la rencontre, le 5 mai 2010.

# Lutte contre l'illettrisme

## Retours sur « La Lutte Contre l'Illettrisme en Actions » Trois jours de rencontre nationale

### Pour outiller et former les acteurs, et apporter une réponse adaptée à la demande

Les 5, 6 et 7 mai derniers à Lyon, pendant trois jours, des centaines de participants, acteurs de terrain, formateurs, financeurs, responsables administratifs, experts ont débattu, ont échangé leurs points de vue, se sont formés... Le programme était dense et les débats et confrontations d'idées intenses.

#### Un constat partagé

Il est impossible de vaincre l'illettrisme d'un seul coup, avec un dispositif unique, tant les âges, les situations des personnes concernées sont différents. En revanche, il est tout à fait possible de le faire reculer de plus en plus, si chacun, à sa place, dans son cœur de métier, peut mettre en œuvre de manière simple et rapide, des pratiques qui réussissent.

C'est tout le travail réalisé et concrétisé notamment dans les 25 kits du praticien, et qui a permis de bâtir les 17 modules de formation proposés tout au long des trois journées.

Ce travail a été complété par des présentations thématiques (mesurer l'illettrisme - action culturelle contre l'illettrisme en prison - Égalité hommes/femmes, etc. Voir pages 26 à 31), trois séances plénières, autour des grands enjeux de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme et un vaste espace Agora, véritable salon professionnel.

De la première séance plénière qui a proposé une rétrospective, avec de nombreux partenaires, sur les grandes dates et rendez-vous qui ont marqué l'évolution de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme, à la plénière de clôture centrée sur les principaux enjeux dans un monde marqué par une crise structurelle, chaque temps a été un moment privilégié d'échanges, de confrontation, et en lien constant avec les modules de formation, les rencontres thématiques et l'Agora.

Les méthodes de travail nouvelles élaborées et partagées par l'ANLCI ont été mises en lumière. Le partage, la mutualisation des pratiques, l'échange, la confrontation d'idées sont autant de moteurs qui permettront que des résultats concrets et tangibles soient atteints. Le défi est grand mais, au regard de la forte participation et de la qualité des intervenants, l'engagement de tous était perceptible, pour qu'enfin puissent sortir de l'invisibilité tous ceux qui sont confrontés à l'illettrisme. ■



**Mercredi 5 mai 2010,**

## « RÉUNIR POUR MIEUX AGIR ! : DU SLOGAN À L'ACTION » Séance plénière d'ouverture

En France aujourd'hui, plus de trois millions de personnes sont concernées par l'illettrisme. Pour enrayer ce phénomène, vrai défi pour notre société, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme propose de faire évoluer les méthodes de travail.

C'est ensemble que les pouvoirs publics, le monde économique et la société civile doivent développer des stratégies d'intervention plus coopératives et plus cohérentes : la prévention et la lutte contre l'illettrisme ne peuvent réussir que si toutes les forces s'y engagent conjointement et en bonne intelligence.

Depuis sa création il y a dix ans, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme a fait de ce principe une devise « réunir pour mieux agir » et une véritable méthode

de travail pour mesurer l'illettrisme, organiser l'action et outiller ceux qui agissent ou se demandent comment faire.

Quelles avancées concrètes en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme cette méthode de travail a-t-elle générées ? Les personnes réellement concernées par l'illettrisme en ont-elles bénéficié ? Cette méthode est-elle venue à bout des idées reçues sur l'illettrisme ? A-t-elle entraîné une implication plus forte des décideurs dans ce domaine ?

Telles sont les principales questions qui ont été débattues lors de la table ronde d'ouverture de la rencontre nationale du Forum permanent des pratiques.



Intervenants à cette table ronde (de gauche à droite) : Thierry Lepaon, Secrétaire régional CGT (Confédération Générale du Travail) ; Gérald Lefèvre, Président du GARF (Groupement des Acteurs et Responsables de la Formation) ; François Fondard, Président de l'U.N.A.F. (Union Nationale des Associations Familiales) ; Claude Costechareyre, animateur de la table-ronde ; Xavier Royer, Secrétaire général de l'OPCA FORTHAC ; Christophe Paris, Directeur général de l'AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville) ; Jacqueline Costa-Lascoux, sociologue.

### « Réunir pour mieux agir ! »

Pour passer du slogan à l'action, l'ANLCI prône la mise en commun de toutes les synergies autour de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme. En visant un objectif : celui de mettre en lumière et de mieux faire connaître ce qu'est la lutte contre l'illettrisme en actions.

En la matière, le temps compte et il est urgent d'agir. Autour de la première table ronde de la rencontre, les personnalités, issues du monde économique et de la société civile, ont lancé le débat pour, qu'ensemble, tout ce qui doit être mis en œuvre pour prévenir et lutter contre l'illettrisme le soit, le plus rapidement possible et que chacun, dans son cœur de métier, trouve la place qui est la sienne dans ce grand défi. Après les discours d'ouverture prononcés par Marie-Thérèse Geffroy, directrice de l'ANLCI, et la princesse Laurentien des Pays-Bas, envoyée spéciale de l'UNESCO (voir entretien page 14), un premier débat était lancé autour du thème « Réunir pour mieux agir : du slogan à l'action ».

Démontrer l'indispensable nécessité de mutualiser, de partager, de décloisonner était l'idée phare de cette table ronde. Christophe Paris, directeur de l'AFEV, en affirmant que « *lutter contre l'illettrisme c'est aussi lutter contre les inégalités* », a d'emblée placé les enjeux sociaux que cette question implique. Les étudiants bénévoles de l'AFEV agissent dans le cadre familial, avec la démarche essentielle de replacer la famille au centre de la problématique illettrisme.

Pour lui, « *on n'arrivera pas à lutter contre l'échec scolaire et contre l'illettrisme, si on ne valorise, si on ne relégitime pas le rôle des familles. La question parentale doit être au centre des débats* ». En pénétrant dans les foyers, pour venir en aide aux enfants, on touche obligatoirement les parents et l'étudiant doit être à même de les aider à s'orienter s'ils souhaitent eux-aussi sortir de leur situation d'illettrisme.

**Le rôle central de la famille** a été réaffirmé par François Fondard, président de l'UNAF, avec l'enjeu majeur que constituent les actions intergénérationnelles et la transmission. La convention signée entre l'ANLCI et l'UNAF, en 2008, a permis de coordonner les efforts. « *Nous diffusons auprès des unions tous les outils de l'ANLCI et l'événement que représente cette rencontre va aussi permettre d'informer mieux l'ensemble de notre réseau : il y a des choses qui sont faites, il suffit de nous en emparer.* » Les avancées sur le terrain, en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme sont palpables. Citant l'action menée par Alexandre Jardin (voir entretien page 21) qui, voilà dix ans s'était tourné vers l'UNAF et la Ligue de l'Enseignement pour lancer l'association Lire et Faire Lire, François Fondard tire un bilan prometteur : « *12 000 bénévoles issus de ces deux réseaux, font, toutes les semaines dans les écoles, la lecture auprès de 250 000 enfants.* »

### Illettrisme en entreprise, une réalité à accepter

57 % des personnes en situation d'illettrisme, selon l'enquête IVQ de l'INSEE exploitée par l'ANLCI, sont en emploi.

Un indispensable travail d'information sur les formations aux savoirs de base en entreprise est en cours et doit encore aller plus loin. Pour Gérald Lefèvre, président du GARF, ce travail est aussi du ressort des Directeurs des Ressources Humaines et des responsables de formation. « *Il est de leur responsabilité de protéger leurs salariés et de les accompagner.*

*Pendant longtemps nous ne savions pas comment aborder ces questions dans les entreprises. Le sujet était tabou, et si on savait qu'il fallait parler de l'environnement professionnel, on ne savait pas comment l'aborder.* » Et c'est là que les outils mis à disposition par l'ANLCI et, notamment, le référentiel des compétences clé en situation professionnelle ou les kits du praticien\*, trouvent toute leur place. Comme le dira Gérald Lefèvre, « *avec ces fondamentaux, des outils professionnels adaptés au monde du travail, on resitue la personne dans son environnement professionnel, on lui donne une ouverture vers le monde extérieur.* »

Si les savoirs de base ont longtemps été les parents pauvres de la formation professionnelle, la prise en compte de la nécessité de former les personnes ayant le plus besoin de ces actions est aujourd'hui réelle. Accompagnant les entreprises dans l'établissement de leurs plans de formation, les OPCA ont un rôle primordial à jouer. Xavier Royer, Secrétaire Général de l'OPCA FORTHAC sait l'importance pour les employeurs d'avoir des salariés compétents.



« *La clé, c'est l'évaluation, car elle permet de positionner les personnes et de prévoir les parcours de formation,* » estime-t-il. « *Nous prévoyons la signature d'une convention avec l'ANLCI après la mise en œuvre des expérimentations menées à partir du référentiel des compétences clés en situation professionnelle* » a annoncé Xavier Royer qui soulève de nouvelles questions, notamment : faut-il aller vers un référentiel général ou vers des repères propres à chaque secteur d'activité ? Peut-on imaginer une certification commune à partir des niveaux de compétences établis par l'ANLCI ?

La question des financements de la formation professionnelle a été abordée par Thierry Lepaon, qui « *connaît une crise sans précédent avec des besoins qui explosent et une masse salariale qui baisse.* » Le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels, d'une enveloppe de 90 millions d'euros, apporte une première réponse et, comme le soulignera Gérald Lefèvre, « *c'est la première fois que les OPCA vont s'occuper des demandeurs d'emploi.* »

Face au consensus sur l'obligation de mener des actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme, la réponse, aux dires de tous les participants, ne peut être que collective.

« *C'est là où il y a la plus grande conjonction d'efforts que les choses marchent le mieux, réussissent le mieux* » devait affirmer Marie-Thérèse Geffroy en s'appuyant sur les diverses actions menées en partenariat avec divers organismes et institutions.

Pour la sociologue Jacqueline Costa-Lascoux, il s'agit aujourd'hui de mener une réflexion sur les notions de compétences et sur la crédibilité des outils, passage obligé par l'évaluation. Une évaluation qui, d'ailleurs, ne doit pas concerner uniquement les salariés mais doit être menée au niveau des entreprises en des termes très pragmatiques : que rapporte, du point de vue économique, la lutte contre l'illettrisme ? « *Convaincre les politiques, les chefs d'entreprises, les médias qu'on ne fait pas acte de charité en s'intéressant à l'illettrisme mais qu'il y a aussi une inscription dans la société et qu'on a ici une question d'intelligence collective à faire passer,* » affirmera Jacqueline Costa-Lascoux en conclusion de la table ronde. ■

\* Kit et guide RCCSP disponibles auprès de l'ANLCI ou sur [www.fpp.anlc.fr](http://www.fpp.anlc.fr)

**Jeudi 6 mai 2010,**  
**« DES FONDATIONS S'ENGAGENT »**  
Séance plénière

En France comme à l'étranger, de nombreuses fondations se sont engagées et continuent de s'engager aux côtés des pouvoirs publics pour prévenir et faire reculer l'illettrisme.

Si le soutien des fondations dans ce domaine couvre bien tous les âges de la vie, de la petite enfance à la formation des adultes, la nature et les modalités de leurs interventions diffèrent d'une fondation à l'autre, d'un pays à l'autre. Certaines font le choix de soutenir des projets sur l'ensemble du territoire, d'autres d'apporter un appui à des dispositifs spécifiques, d'autres encore soutiennent des initiatives qui participent à la montée en compétences des bénévoles. Dans tous les cas, leur engagement génère un effet de levier dans la démultiplication des actions et dans l'amélioration de la qualité des services proposés aux personnes en situation d'illettrisme.

Quelles sont les stratégies qui guident les fondations et les conduisent à s'engager pour prévenir et faire reculer l'illettrisme ? Quelle est la nature de leur engagement ? Quelle valeur ajoutée leur engagement apporte-t-il dans la prévention et à la lutte contre l'illettrisme ? En quoi la méthode de travail proposée par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme peut-elle les aider à articuler leurs interventions avec celles des pouvoirs publics nationaux et territoriaux ?

Dans cette deuxième séance plénière, huit responsables de fondations ont débattu sur les engagements pris, sur les choix et motivations, et sur leur volonté commune de soutenir, encore et encore, des projets de prévention et de lutte contre l'illettrisme porteurs d'espoir pour notre société.



De gauche à droite : Marianne Eshet, Fondation SNCF ; Mireille Le Van, Fondation Orange ; Marie-Lorraine Kerr, Fondation du Crédit Mutuel pour la lecture ; Catherine Ferrant, Fondation Total ; Édith Lalliard, Mécénat de la Caisse des Dépôts ; Cléa Martinet, Fondation Carla Bruni-Sarkozy ; Ludwig Forrest, Fondation du Roi Baudouin.

Partenaires aujourd'hui incontournables, de nombreuses entreprises ont choisi de s'engager, en France ou à l'international, chacune à sa manière, dans des projets. En France, 95 % des entreprises mécènes agissent directement, sans structure de fondation. La fondation, quant à elle, est la forme la plus aboutie du mécénat avec une démarche sans doute plus volontariste et ciblée. Autour de la table ronde, huit responsables ont débattu de l'engagement des fondations qu'ils représentaient, avec comme premières interrogations soulevées, les raisons qui poussent de grands groupes à s'engager. Le souci de reconnaissance ? Le besoin de soigner son image ? La bonne conscience ? « Le mécénat n'a pas comme but l'image, mais bien le lien social, expliquera Catherine Ferrant, déléguée générale de la Fondation Total. Car, face aux sociétés dans lesquelles elles opèrent, elles sont fragiles et ont besoin d'harmonie sociale. Ce qui vient après, peut être de l'image mais surtout de la réputation et la réputation, c'est l'image qui prend racine. Et cela prend du temps. »

Quant aux valeurs portées par chaque entreprise, elles varient sensiblement de l'une à l'autre. De la micro-association qui, sur le terrain, est en contact direct avec le public pour des actions d'extrême proximité aux plus grosses structures essaimant

sur tout le territoire hexagonal ou en Outre-mer, les choix de mécénat sont, comme le diront Mireille Le Van, Secrétaire générale de la Fondation Orange, et Edith Lalliard, représentant la Direction du Mécénat de la Caisse des Dépôts, en phase avec les valeurs, les missions de l'entreprise et avec les priorités et les attentes de la société.

## Tisser des liens avec les associations de terrain

Prévenir et lutter contre l'illettrisme entrent dans le champ d'intervention de bon nombre de fondations ou de directions du mécénat. Les projets soumis ne manquent pas et, chaque année, suite aux appels à projets, le choix est fait de soutenir telle ou telle action. Pour Marie-Lorraine Kerr, déléguée générale de la Fondation du Crédit Mutuel pour la lecture, « *le point de rencontre entre les associations et les fondations, le partenariat se tissent dans le temps.* »

Si certaines fondations choisissent de soutenir des projets dans le champ de la prévention, donc à destination des enfants et des adolescents, d'autres optent pour la lutte contre l'illettrisme, à destination des adultes. D'autres, plus récentes comme la Fondation Carla Bruni-Sarkozy ont choisi pour commencer leur action de lancer un appel à projet comme l'a souligné Cléa Martinet, déléguée générale de la Fondation Carla Bruni-Sarkozy, à destination des familles, en partenariat avec l'ANLCI et avec l'appui de l'UNAF.

Mais, quelle que soit l'orientation prise, le projet doit être pertinent dans le domaine pour lequel la fondation apporte son soutien et dans la façon dont le projet sera réalisé en termes d'efficacité. « *Il faut garder à l'esprit que pour une fondation l'objectif final est bien le bénéficiaire et non l'association qui n'est que le vecteur de la transmission, argumente Mireille Le Van. Mais, nous avons des obligations par rapport à nos résultats. Il faut que les moyens que nous mettons en œuvre soient le plus efficaces possibles, par rapport aux causes que nous défendons.* »

## Évaluer pour progresser

La question du résultat, si elle est pertinente, ne peut s'aborder sans que ne soit engagée une démarche d'évaluation. Là encore, comment la prévoir ? Comment la formaliser ? Quels enseignements en tirer ? Pour la Fondation Orange, alors que « *des critères d'évaluation sont demandés lors de la mise en place du projet, l'évaluation porte plus sur la mise en œuvre de moyens que sur l'atteinte d'objectifs. Il y a un travail à faire avec les associations mais il faut tenir compte du coût de l'évaluation. Nous privilégions les projets eux-mêmes.* » Marie-Lorraine Kerr s'est dit, quant à elle, « *plus sensible à des indicateurs qu'à des critères d'évaluation. 75 % des bénéficiaires sont des enfants. Comment évaluer, avec ce public, dans la mesure où les actions soutenues seront bénéfiques tout au long de la vie ?* » L'évaluation quantitative est énormément demandée, mais la meilleure, et celle qui a le plus de sens, est celle de la qualité, de l'accompagnement, l'effort et de la pérennisation des choses.

**Mireille Le Van,**  
Secrétaire générale  
de la Fondation  
Orange



La fondation Orange s'implique depuis cinq ans contre cette forme d'exclusion en matière de communication qu'est l'illettrisme. C'est une cause que nous avons aussi choisie en continuité avec nos actions à l'international sur l'éducation et, en particulier, l'éducation des filles. (...) Les populations sur lesquelles nous comptons axer nos efforts, sont les femmes. Car on s'aperçoit que les femmes sont vraiment un facteur de prévention contre l'illettrisme. Cette table ronde, proposée par l'ANLCI, qui a réuni huit responsables de mécénat d'entreprise a été très riche car même si nous sommes tous très différents, avec des modes d'intervention et des prismes d'attaques spécifiques, nous étions, en même temps, très complémentaires et partageons un objectif commun, entre nous, avec tous les participants, avec l'ANLCI : soutenir des actions efficaces au service des personnes concernées.

## Et demain ?

L'ANLCI joue un rôle essentiel pour éclairer les fondations dans les choix d'actions à soutenir. Elle joue un rôle également dans le « recrutement » de nouvelles entreprises qui, à leur tour, pourraient s'engager dans le champ de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme. Le travail de mutualisation mené au cours de cette table ronde est, selon Marianne Eshet, déléguée générale de la Fondation Solidarité SNCF, « une première ! Voilà 5 ans il n'était pas envisageable de réunir autour d'une même table autant de fondations. Aujourd'hui, les entreprises changent sur leurs pratiques et interviennent là où les autres ne sont pas. À partir de là, pourquoi ne pas envisager un projet collectif. » Marie-Thérèse Geffroy, a d'ailleurs lancé une invitation : « *regardons aussi ensemble dans les pratiques qui réussissent ce qui peut être porté par l'une ou l'autre des fondations.* »

Le thème de ces journées étant la mise en commun des connaissances, des pratiques et le partage, l'ensemble des participants à la table ronde voit cette rencontre comme une avancée essentielle car elle prouve la capacité, aujourd'hui, à travailler ensemble, public, privé, associations. Même si « *le mérite en revient surtout aux acteurs de terrain, car ce sont eux qui sont en prise directe avec la réalité,* » comme le dira Ludwig Forrest, délégué général de la Fondation du Roi Baudouin, en Belgique, le soutien apporté par les actions de mécénat est considérable, voire indispensable, pour de nombreuses associations. ■

## Après l'annonce de son plan de prévention de l'illettrisme (voir encadré ci-dessous), allocution de Luc Chatel, Ministre de l'Éducation nationale (jeudi 6 mai 2010)

Le Ministre de l'Éducation nationale a souhaité réaffirmer son engagement devant tous les participants présents ce jour-là, acteurs et décideurs de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme venus de la France entière (métropole et outremer).

Il a saisi cette occasion pour annoncer la nomination d'un correspondant illettrisme dans chaque académie, qui aura la responsabilité d'animer, de coordonner le réseau de tous les acteurs de l'illettrisme au sein de l'Éducation Nationale et d'être l'interlocuteur de l'Éducation Nationale auprès des différents partenaires. Il a également proposé l'organisation des Assises de l'illettrisme, dès septembre 2010 dans chaque académie.

Elles permettront d'identifier les forces et les faiblesses des territoires et de définir des objectifs ambitieux en matière de prévention et de lutte, à travers une stratégie locale pour les atteindre.

Il a évoqué enfin la rencontre avec les 100 inspecteurs de l'Éducation nationale en charge de la maternelle pour fixer le cadre de leur action, rencontre qui s'est déroulée le 20 mai dernier.

En amont, les services du ministère ont été fortement mobilisés pour participer à la rencontre nationale de l'ANLCI et bénéficier des 17 modules de formation proposés chaque jour, puisque plus de 110 agents de l'Éducation Nationale ont participé à ce temps d'échange et de formation. ■

### Une avancée décisive : le 29 mars 2010 au Salon du livre

#### La présentation du plan pour prévenir l'illettrisme et susciter le goût de la lecture par le Ministre de l'Éducation Nationale

Luc Chatel a signé à cette occasion une convention avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme. L'objectif est notamment de mieux faire connaître les ressources de l'ANLCI aux cadres du ministère, d'organiser des rencontres académiques et de mutualiser les bonnes pratiques. Le ministre a déclaré qu'il fallait «agir de manière précoce, dès la maternelle, car c'est à ce niveau que les enfants s'approprient le langage et découvrent l'écrit.» Il a souligné la nécessité de «travailler dès le plus jeune âge, mais aussi tout au long de la scolarité, pour que la lecture ne soit pas perçue comme une contrainte mais réellement comme un plaisir.» Les familles, l'encadrement et les partenaires de l'École doivent se mobiliser.

«Tous les spécialistes s'accordent sur un point : une prévention efficace de l'illettrisme est une prévention précoce qui traite le mal à sa racine, dès l'école maternelle. Dès la première étape de la scolarité.



Celle des premiers apprentissages. Celle de la préparation aux apprentissages fondamentaux. Cette étape constitue, j'en suis convaincu, un moment clé pour agir contre l'illettrisme. Pourquoi ? Parce que c'est à l'école maternelle que les élèves s'approprient progressivement la langue et découvrent l'univers de l'écrit. (...)

Les familles, les personnels d'encadrement et les partenaires de l'École doivent se mobiliser autour des enseignants et de leurs élèves. Car si l'illettrisme est une réalité, ce n'est pas une fatalité. C'est une situation dont on peut et dont on doit sortir. L'École de la République a pour mission d'apprendre à lire, à écrire et à compter à tous les enfants de France. Plus que toute autre institution, elle a un rôle décisif à jouer pour prévenir l'illettrisme et susciter le goût de la lecture. »

## TÉMOIGNAGES



**Xavier Royer**

Secrétaire général de l'OPCA FORTHAC (textile)



**Alexandre Jardin,**

Écrivain, cinéaste, fondateur de l'association Lire et faire lire, mise en œuvre par l'UNAF et la Ligue de l'Enseignement

Faire valoir, auprès des entreprises et des salariés, l'importance des compétences de base en situation professionnelle pose un certain nombre de difficultés. Nous sommes dans un secteur à forte représentation de PME, majoritairement des moins de 50 salariés. Nous n'avons pas en face de nous des employeurs toujours ouverts sur ces questions, et nous sommes face à un sujet très difficile, avec des personnes qui ont connu l'échec scolaire. Notre rôle majeur est de démythifier, de proposer les bons arguments. Quand on dit à quelqu'un : « ne vous inquiétez pas, nous allons vous évaluer pour voir où vous en êtes pour mieux déterminer un parcours de formation », la personne entend : « on va évaluer mes compétences, c'est-à-dire peut-être mon incompétence, ça veut dire que si ça ne va pas, je serai le premier sur le plan social. » Il faut donc agir avec diplomatie pour faire venir les employeurs et les salariés aux formations de base. (...) Souvent, ce sont les représentants du personnel qui peuvent nous aider. Mais ils sont présents plus aisément dans les entreprises plus grandes. Il faut ainsi convaincre le chef d'entreprise que c'est tout son intérêt d'avoir des salariés dont il peut mesurer le degré de qualification, et ceci par rapport notamment à la norme du métier. Cela peut avoir économiquement un effet sur l'entreprise et, d'autre part, il peut grâce à cela mieux connaître les personnes qui peuvent évoluer. Dans les démarches que nous avons mises en place, nous avons ainsi permis à des personnes d'évoluer vers des postes de techniciens d'atelier, agents de maîtrise...

Pour utiliser au mieux aujourd'hui les fonds du FPSPP (Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels), c'est sur l'outillage que nous devons nous concentrer. (...) Que peut-on tirer de l'expérience pour améliorer les choses et échanger les bonnes pratiques ? Cela a été notre cas dans la branche textile par exemple : si nous avons été pionniers dans certains domaines, dans d'autres, nous sommes allés voir les autres branches. La question essentielle est aussi celle de l'évaluation : voir quelles sont les personnes qui ont bénéficié d'une action de formation, quelle a été la plus-value de cette action, quels ont été les points bénéfiques pour le salarié et l'entreprise ?

Pour moi, le levier principal qui peut amener au plaisir de la lecture, c'est le lien avec des gens. C'est-à-dire que l'impératif ne marche pas. Ce lien, on le tisse en créant des situations qui favorisent la transmission. Le plaisir, c'est quelque chose qui se transmet. J'y crois fondamentalement. Quand on a construit Lire et faire lire, on s'est dit qu'on allait demander aux retraités du pays de venir dans les écoles primaires et maternelles pour lire des histoires aux petits et pour s'amuser avec eux. Du coup, les petits rencontrent des gens qui viennent par pur plaisir, pour prendre du plaisir avec eux, une fois par semaine, pendant cinq ou six ans. On crée alors une habitude de la lecture plaisir. Je crois beaucoup aux stratégies indirectes. (...) Si vous commencez une histoire avec quatre enfants, au bout d'un moment, il y en aura toujours un qui va vouloir prendre la suite pour poursuivre l'histoire. Les enfants n'aiment pas les livres, ils aiment les histoires. Donc, on peut les « attraper » comme ça. Je crois qu'il y a toute sorte de méthodes fantastiques mais le vrai problème c'est comment arriver à atteindre des très, très grands chiffres. (...) Avec le Ministre de l'Éducation Nationale et le Ministre de la Culture, on va essayer de toucher 20 % des enfants scolarisés d'ici trois ans, en passant de 250 000 enfants à 1 million. Si on arrive à faire ça, on fera une jolie fête car ce n'est pas hors d'atteinte, il faut simplement le faire.

# retour sur la rencontre

**Vendredi 7 mai 2010,  
« FAIRE PLUS ENSEMBLE »  
Séance plénière de clôture**

Ensemble, pour aller plus loin ! Le travail accompli collectivement depuis dix ans a permis de mieux connaître les personnes concernées par l'illettrisme et d'éclairer les décideurs sur les besoins réels dans la population. La diffusion des résultats de l'enquête nationale et des enquêtes régionales Information et Vie Quotidienne, la mise en place dans chaque région de plans de prévention et de lutte contre l'illettrisme, la diffusion des bonnes pratiques, l'engagement croissant des grands réseaux d'éducation et du monde économique, la conduite d'expérimentations sociales comme les Actions Éducatives Familiales constituent désormais un cadre favorable pour l'action.

En lien avec les orientations fixées par l'Union européenne, la prévention de l'illettrisme est inscrite au cœur des priorités des pouvoirs publics. Le recentrage récent des politiques de formation professionnelle sur

les salariés et demandeurs d'emploi les plus fragiles laisse aussi à penser que la lutte contre l'illettrisme peut changer d'échelle et toucher un plus grand nombre de bénéficiaires.

Comment répondre à ces nouveaux enjeux et amplifier les actions en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme ? Comment couvrir l'étendue des besoins mis en évidence par les enquêtes sur l'illettrisme ? Comment chacun, dans le domaine de compétences qui est le sien, peut-il intégrer la lutte contre l'illettrisme et faire davantage ? Comment ouvrir rapidement et efficacement de nouveaux chantiers ?

Telles sont les principales questions qui ont été débattues lors de la table ronde de clôture de la rencontre nationale du Forum permanent des pratiques.

Priorité pour l'Éducation nationale, enjeu fort pour le monde économique, la prévention et la lutte contre l'illettrisme font l'unanimité. Le travail de l'ANLCI pour mutualiser les bonnes pratiques, permet d'alimenter celui des organismes de formation, des associations, des OPCA et des partenaires de l'agence.

« Les compétences clé ont été affichées comme une priorité du ministère du Travail, notamment pour les projets de transfert d'innovation, » rappellera Ivan Postel-Vinay de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle.

Une priorité également placée au centre des préoccupations européennes et, comme le soulignait Marta Ferreira Lourenco, responsable des programmes Grundtvig, Commission européenne, Joël Ruiz, Directeur général Agefos-PME, Recteur Alain Bouvier, membre du Haut Conseil de l'Éducation, Claude Costechareyre, animateur de la table-ronde, Yves Hinnekint, Directeur général d'Opcalia, Véronique Delaunay-Guivarch, Direction des politiques familiales et sociales de la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales), Ivan Postel Vinay, DGEFP, et Jacqueline Costa Lascoux, sociologue.

pour les personnes qui sont à la recherche d'un emploi ; enfin, le troisième est l'élargissement du budget, car on passe d'un budget en 2006 de soutien de l'intervention de 36 millions d'euros à 90 millions. »

Pour Yves Hinnekint, point de difficulté, semble-t-il, à lever des fonds car, « si le sujet de l'illettrisme est une question de financement, la nouvelle est bonne parce qu'au niveau européen, au niveau de l'état, il existe des solutions financières. Le vrai sujet est plus de savoir comment faire entrer pédagogiquement la question de l'illettrisme dans les entreprises. »

Un cadre financier incitatif est donc une manière d'ouvrir les portes des entreprises. Reste à convaincre sur les contenus. En règle générale, les entreprises, les branches professionnelles ont plus tendance à prôner les formations métiers, voire à privilier, en période de crise, les salariés déjà formés au détriment de ceux qui en ont le plus besoin.

En matière de lutte contre l'illettrisme, il n'y a pas une solution, mais des solutions, comme le dira Yves Hinnekint, « il faut savoir accepter que son outil ou son projet ne soit pas le meilleur projet du monde dans sa région, dans sa branche et il faut aussi savoir mettre à disposition des autres son propre outil et savoir s'en déposséder. » L'idée de mutualiser est donc bien présente dans les esprits de tous.

Ivan Postel-Vinay en citant la création, dans chaque région, du Contrat de plan régional de développement de la formation professionnelle dira : « ce dispositif sera une nouvelle manière de coordonner les politiques d'intervention de l'Etat et des Conseils régionaux. Il faut se mettre d'accord sur le diagnostic et sur les moyens à mettre en œuvre avec une répartition des financements. » Chaque partenaire est donc invité à faire avec ses propres moyens, en s'appuyant sur les acquis de tous, et en tendant vers un même objectif.

De l'entreprise à la famille il n'y a qu'un pas et tous les intervenants s'accordent à dire, même s'il est difficile d'en mesurer les effets indirects, que les formations de base profitent au-delà du collectif professionnel, à la famille et à l'entourage. La famille qui, tout au long de ces trois jours, a toujours été au centre des débats.



Premier partenaire historique de l'ANLCI, l'AGEFOS-PME mène, au plus près des entreprises, un travail de communication, d'information et prend une part importante à l'action en entreprise. Joël Ruiz, le directeur général, en a rappelé la genèse : « dès le début du travail avec l'ANLCI, nous nous sommes posé la question : comment faire que des expériences passionnantes, avec des innovations de terrain superbes, puissent faire l'objet d'un essaimage et d'une généralisation. » Depuis, l'organisme a mené un travail d'évaluation sur l'impact des formations de base en entreprise, une évaluation qui a porté sur 8 600 personnes, et qui est donc un bon indicateur. Leur premier bilan : « si on doit partir du geste professionnel au travail et que cela soit installé dans un plan d'action dans l'entreprise, s'il n'y a pas volonté de la personne et de l'entreprise, cela ne marchera pas. Le levier est là : il faut démontrer qu'on a amélioré une performance dans la pratique de travail pour l'individu comme pour le collectif. »

Face à la difficulté à dupliquer de bonnes pratiques, comment faire pour prendre en compte, au cas par cas, chaque situation ? « Comment influer quantitativement sur un sujet qui nécessite un tel positionnement individuel ? » s'interroge Yves Hinnekint, directeur général d'Opcalia.

Face à ces difficultés d'agir à grande échelle, la question des financements est récurrente. Le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels prévoit une enveloppe dédiée à la maîtrise des savoirs de base et à la lutte contre l'illettrisme de 90 millions d'euros. Ce fonds géré par les organismes collecteurs sera réservé aux salariés et, pour la première fois aux demandeurs d'emploi. Il permettra, selon le directeur d'Opcalia, d'avoir la possibilité, via les OPCA, de porter des projets ambitieux de lutte contre l'illettrisme.

Ce FPSPP aura un effet levier à trois niveaux estime Joël Ruiz : « Le premier est un élargissement de l'objet, car on passe de la lutte contre l'illettrisme à l'acquisition du socle de compétences de base pour aider à sécuriser les parcours professionnels ; le deuxième concerne l'élargissement du public, car jusqu'à maintenant nous n'interventions que pour les salariés de l'entreprise et nous allons aussi intervenir

# retour sur la rencontre



Le recteur Bouvier devait d'ailleurs ajouter, au sujet des différentes actions menées : « si on veut que le travail ait un impact maximal, il faut le faire avec la collaboration, la coopération, l'aide des familles. Il faut aider les familles et il faut les aider à aider. Les professionnels de l'enseignement et de la formation sont souvent démunis et défaillants, incapables de comprendre ou d'agir, a fortiori, pour des familles qui n'ont pas l'expérience professionnelle que nous avons. »



Pour Fadela Amara, Secrétaire d'Etat à la Politique de la Ville venue conclure cette plénière, un souhait :

**C'est l'un des principaux mérites de l'ANLCI que d'avoir su définir avec précision ce qu'est l'illettrisme. D'avoir su quantifier le phénomène pour en apprécier la réalité, pour que cessent enfin confusion, préjugés et amalgames. Non, l'illettrisme en France, ce n'est pas une situation qui caractérise les étrangers précisément parce qu'il faut avoir été scolarisé en France pour être qualifié d'illettré.**

**Non, l'illettrisme en France, ce n'est pas davantage un problème d'immigrés car 3 personnes en situation d'illettrisme sur 4 utilisent exclusivement le français à la maison à l'âge de 5 ans.**

**Non, l'illettrisme en France ce n'est pas une question qui se pose uniquement dans les quartiers car si le pourcentage d'illettrés dans les quartiers prioritaires est de 18 % seuls 10 % des personnes illettrées vivent dans les zones urbaines sensibles.**

**Lutter contre l'illettrisme en France, ce n'est donc pas apprendre le français aux étrangers. Ce n'est pas apprendre notre langue à des personnes qui n'ont jamais été scolarisées. C'est permettre à toute une catégorie de population de retrouver le chemin de l'autonomie par tout un ensemble d'actions qui ont pour objectif de renouer avec les formations de base. C'est le rôle des entreprises avec l'appui des pouvoirs publics et dans le cadre de la formation continue parce que plus de la moitié des personnes illettrées exercent une activité professionnelle. C'est le rôle des associations implantées dans le tissu local parce qu'il n'existe pas de solution unique à l'illettrisme. C'est le rôle des pouvoirs publics, nous l'assumerons pleinement.**

e

La réussite des Actions éducatives Familiales, une expérimentation portée par l'ANLCI soutenue par le Ministère de la Jeunesse et des Solidarités actives et sur laquelle la CNAF s'est également engagée (voir page 35), prouve le bien fondé d'une approche axée sur la famille. Ces actions familiales ont des effets sur les adultes, mais aussi sur les enfants, et par la même, sur ce qui se passe à l'école. Les enjeux familiaux et sociaux sont énormes et appréhender la lutte contre l'illettrisme par le biais intergénérationnel, c'est aussi une manière d'obtenir des effets ricochets.

Au terme de ces trois journées qui ont « permis de lever le voile de l'ignorance » dira Jacqueline Costa-Lascoux et qui ont aussi « prouvé l'efficacité des méthodes et des outils qui évoluent au fur et à mesure des actions », la conclusion revient, sans doute, à Joël Ruiz qui, en quelques mots, résumera une opinion très largement partagée par tous : « ce sujet, celui de la lutte contre l'illettrisme, relève du bien public. Il n'est pas la propriété des seuls pouvoirs publics. Les acteurs privés, les partenaires sociaux s'y investissent et s'y engagent car le bien public est l'affaire de tous. L'ANLCI réunit des acteurs d'horizons différents et, en cela, elle concourt au bien public. Notre œuvre à tous, dans la salle et à la tribune, c'est de concourir, justement à la reconnaissance de personnes et c'est une œuvre qui justifie qu'on s'y engage ». ■

## TÉMOIGNAGE



**Thierry Lepaon**  
Secrétaire régional CGT

### Comment peut, ou doit, s'organiser la prise en charge des demandeurs d'emploi en situation d'illettrisme ?

Il y a en fait deux véritables questions qui nous préoccupent en ce moment. La première concerne les personnes en emploi. On parle beaucoup des demandeurs d'emploi en situation d'illettrisme mais il y a aussi des salariés qui ont un emploi mais qui sont en grande difficulté face à la lecture, l'écriture ou le calcul. C'est un vrai souci quand on voit les mutations technologiques qui s'opèrent aujourd'hui et le besoin de sécurisation des parcours professionnels. L'autre question concerne les demandeurs d'emploi. C'est pour cela, qu'un accord a été signé entre le Secrétaire d'Etat à l'Emploi, Pôle Emploi et l'ANLCI en présence de partenaires sociaux sur le site de l'agence Pôle Emploi du Havre le 4 février 2010. Il faut essayer d'améliorer la prise en charge des demandeurs d'emploi en situation d'illettrisme. Forcément, si on a des personnels de Pôle Emploi qui sont peu formés ou mal formés sur ces questions, ces demandeurs d'emploi seront traités comme les autres et de plus, souvent, la barrière de l'écriture ne permet pas d'avoir un suivi régulier. L'idée est de préparer une mallette pour que les salariés de Pôle Emploi prennent en compte ces particularités afin que l'on puisse traiter avec dignité les salariés momentanément privés d'emploi. C'est le sens du kit de sensibilisation des conseillers qui a été proposé par l'ANLCI. Par ailleurs, une des propositions que j'ai formulée auprès du Secrétaire d'Etat à l'Emploi est d'inscrire une mention dans le bilan social que chaque entreprise doit remplir en fin

d'année, pour mettre en évidence les actions de lutte contre l'illettrisme engagées par l'entreprise. C'est vrai pour l'égalité femme-homme, c'est vrai pour la formation professionnelle en règle générale, mais cela ne l'est pas pour l'illettrisme. J'ai donc proposé qu'une case soit créée et qui viserait à préciser quelles sont les solutions envisagées par l'entreprise et les syndicats de salariés pour vaincre l'illettrisme dans l'entreprise. On sait très bien qu'une petite case à remplir ce n'est pas ce qui fait le travail mais, cela peut permettre, au moins une fois par an ou tous les deux ans, une discussion entre syndicats de salariés et d'employeurs et élus du personnel sur ces questions qui ne sont que peu ou pas discutées en entreprise.

Souvent, les salariés ne se déclarent pas en grande difficulté et les stratégies de contournement sont nombreuses. Ils passent donc inaperçus. Les employeurs ont aussi du mal à avouer que, dans leur entreprise, des salariés sont en grande difficulté avec les savoirs de base. Nous souhaitons, pour les grandes entreprises, qu'il puisse y avoir un rendez-vous annuel. Dans le cadre des petites et moyennes entreprises, on pourrait imaginer un processus en territoire, région, département, grande ville, afin que les syndicats de salariés et d'employeurs se rencontrent et fassent le bilan des personnes en difficulté y compris dans le cadre de restructurations pour ne pas les laisser sur le marché du travail alors qu'ils sont en grande précarité et pour lesquels on sait pertinemment que si rien n'est fait, ils ne vont pas retrouver un emploi. Il y a donc de grands chantiers à organiser et cela nous préoccupe.



Signature de convention entre Laurent Wauquiez, Secrétaire d'Etat à l'Emploi, Pôle Emploi et l'ANLCI, Le Havre, 4 février 2010. Voir ANLCI Infos 14



## ÉCHANGER

**Six grandes présentations thématiques,** ouvertes à tous, ont été l'occasion d'approfondir certaines questions, de découvrir à travers des exposés, des vidéos, des diaporamas, des expériences menées en France ou ailleurs, et de revenir sur des thématiques essentielles en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

### Mesurer l'illettrisme

**Présentation animée par Jean-Pierre Jeantheau,**  
Chargé de mission national, ANLCI  
**Intervenants :** Jean-Pierre Laurent, Responsable de l'enseignement, Direction de l'Administration Pénitentiaire, Régiment du Service Militaire Adapté de Guadeloupe, Commandant Lebrun, Direction du Service National de Compiègne



L'une des déclinaisons de l'enquête Insee IVQ / ANLCI : ici en Nord Pas de Calais

Dans les années 2000, un des grands changements dans la lutte contre l'illettrisme a été la mise en place d'enquêtes nationales et régionales destinées à mesurer l'importance du phénomène illettrisme. En clarifiant ainsi les situations d'illettrisme, les actions à mener et le public à sensibiliser sont mieux définis. Avec 3 millions de personnes en situation d'illettrisme en France, soit 9 % de la population, les enjeux sont de taille, notamment pour les actions à mener en milieu professionnel, puisque 57 % des personnes détectées sont en emploi.

Trois grandes enquêtes ont particulièrement contribué à alimenter le débat public et à fournir aux décideurs les chiffres nécessaires à la mise en œuvre et au dimensionnement de politiques cibles.

**L'enquête IVQ (information et vie quotidienne INSEE 2004-2005, en partenariat avec l'ANLCI) :** après la grande enquête nationale, qui a été menée en métropole et a connu trois extensions, IVQ a été déclinée en Martinique, à la Réunion et en Guadeloupe.

La prochaine grande enquête en métropole (avec 4 extensions régionales dont Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Ile de France, et Provence Alpes Côte d'Azur) est prévue pour 2011. D'autres extensions régionales sont à l'étude, en Nouvelle Calédonie, à Mayotte et en Guyane. La communauté francophone de Belgique a fait connaître son intérêt pour une participation à IVQ 2011 et a entamé des discussions en ce sens avec les partenaires français.

Les tests passés lors de la JAPD (Journée d'appel de préparation à la défense, Ministère de la Défense)

ont pour but principal d'identifier les jeunes (17-19 ans pour la plupart) en difficulté face à la lecture avant de leur proposer un suivi. Ces tests permettent d'obtenir annuellement des chiffres nationaux, régionaux et même départementaux qui servent de référence à beaucoup de décideurs locaux et sont souvent cités dans les plans régionaux de lutte contre l'illettrisme. Le commandant Lebrun s'est attaché à décrire le fonctionnement de ces tests et les différentes modifications qui sont survenues depuis le début de l'année 2009. Il a fait également des études menées par la direction de l'évaluation de la prospective et de la performance (DEPP) du Ministère de l'Éducation nationale pour introduire de nouveaux volets aux épreuves, comme par exemple le calcul dans la vie quotidienne (numératie).

Jean-Pierre Laurent, Responsable de l'enseignement auprès de la Direction de l'Administration Pénitentiaire, a présenté pour sa part les épreuves LPP (Lecture Population Pénitentiaire, Ministère de la Justice) en les situant dans leur contexte à la fois historique et de prise en charge des personnes incarcérées en vue d'une réinsertion réussie, ce qui passe le plus souvent par une remise à niveau de leurs compétences face à l'écrit. Il a tracé les grands axes de la réforme des procédures d'incarcération et l'adaptation des tests LPP à celle-ci.

L'adjudant-chef Leauté du Régiment du Service Militaire Adapté (RSMA) de Guadeloupe a retracé l'historique de cette institution de l'Outremer, avant de préciser ses objectifs et les méthodes qui sont mises en œuvre pour atteindre un bon niveau d'insertion des jeunes après leur année passée sous les drapeaux (voir anlc Infos 14 et entretien avec le Général Simon). La fonction de remise à niveau générale est confiée à des enseignants de l'Éducation Nationale détachés auprès des RSMA, et le bon fonctionnement de ce système passe par une bonne identification des jeunes (18 à 25 ans) en situation d'illettrisme. ■

Retrouvez la présentation des enquêtes, les chiffres clés, etc., sur [www.anlc.gouv.fr](http://www.anlc.gouv.fr) - rubrique Des chiffres clairs

### Vers un Forum des Pratiques de lutte contre l'illettrisme en Europe ?

**Présentation animée par Jean-Pierre Jeantheau,**  
Chargé de mission national, ANLCI

**Intervenants :** Graciela Sbertoli, Chargée relations internationales de VOX, Norvège, Marta Ferreira, Responsable des projets Grundtvig, Commission européenne, Portugal, Alastair Clark, Chargé de projet, NIACE, UK, Benoît Michel, Expert auprès de l'OCDE pour l'enquête sur l'enseignement, l'apprentissage et l'éducation des adultes, OCDE, Suisse, Emma Nardi, professeure à l'Université Rome III, Michèle Minne, Ministère de la Communauté Française, Belgique, Mireille Lacombe, Conseillère générale du Puy de Dôme, membre du Comité des Régions à Bruxelles, où elle a présenté un avis d'initiative sur l'illettrisme.

et un commissaire européens pour leur exposer ce qu'ils attendaient comme mesures de soutien dans leur combat pour une meilleure maîtrise de l'écrit.

**Benoît Michel**, expert mandaté par plusieurs réseaux suisses de lutte contre l'illettrisme, a pour sa part décrit le grand éclatement des structures suisses à la fois sur le plan linguistique et territorial, avant de présenter le dispositif de certification et de « labellisation » des formateurs et des formations destiné justement à permettre une certaine homogénéité dans la qualité des formations proposées par les nombreux organismes travaillant sur le secteur.

**Emma NARDI**, professeure à l'Université Rome III, a pour sa part regretté que la lutte contre l'illettrisme ne soit pas prise en compte avec autant de sérieux en Italie que dans les pays précédents malgré des besoins qu'elle estime très importants. Cependant elle considère que l'Italie pourrait apporter sa pierre à l'échange des pratiques, ou au moins au développement de nouvelles initiatives qui viseraient à rapprocher concrètement les personnes en situation d'illettrisme de la culture en les initiant par exemple aux codes culturels qui permettent un meilleur accès aux œuvres présentées dans les musées.

Alors que le Forum Permanent des Pratiques de l'ANLCI a déjà montré son efficacité et son utilité pour tous en France, il convenait de se demander si de telles initiatives existaient ailleurs en Europe et quelles pouvaient être les perspectives de coopération entre les grands acteurs européens dans le domaine de la mise en commun des pratiques de lutte contre l'illettrisme qui réussissent.

**Mireille Lacombe**, Conseillère générale du Puy de Dôme, membre du Comité des Régions à Bruxelles, a présenté l'avis d'initiative sur l'illettrisme qui y a été adopté. S'il en était besoin, cette position européenne du Comité des Régions sur l'illettrisme montre bien que le problème n'est pas seulement français mais que nos voisins et partenaires européens y sont eux aussi confrontés. Ce constat fait penser que des échanges plus étroits entre les organismes en charge sur le terrain de l'action contre l'illettrisme doivent être développés, entre autre au niveau du partage des pratiques.

**Alastair Clark**, Chargé de projet chez NIACE (organisme qui a succédé à Basic Skills Agency en Grande Bretagne), a présenté une initiative conduite dans les prisons anglaises visant à rapprocher les pères de leurs enfants en les incitant à développer leur maîtrise de l'écrit. Cette pratique, très appréciée par les participants, a été illustrée par un film. Alastair Clark a souligné l'intérêt que NIACE porte aux échanges de pratiques avec ses alter égaux européens et sur les avantages que chacun pourrait en retirer.

**Michèle Minne** du Ministère de la Communauté Française de Belgique, après avoir dressé un tableau de la complexité administrative de son pays en matière d'alphabétisation (puisque c'est le terme employé en Belgique), a apporté son soutien à l'idée d'un forum européen d'échanges de pratiques, illustrant son propos en décrivant l'expérience belge en matière d'« ambassadeurs de l'alphabétisation ». En effet, depuis quelques années, des associations belges comme « lire et écrire » travaillent à faire participer au maximum les « apprenants » non seulement pour être des acteurs de leur programme de formation mais aussi pour la prise en charge politique du problème qu'ils ont à affronter. Ainsi dernièrement un groupe d'apprenants belges a pu rencontrer des députés

Depuis fin 2008, l'ANLCI participe aux actions de ce groupe de partenaires européens et a été représentée à la réunion fondatrice de l'EBSN qui s'est déroulée en juin à Oslo. Graciela Sbertoli, a confirmé que même si les objectifs du réseau étaient plus larges, avec entre autre une volonté de lobbying auprès de la commission européenne et du parlement, l'organisation d'un forum européen d'échanges des pratiques serait l'une des activités soutenues, voire organisées par l'EBSN. Elle a souligné que l'expérience française du Forum Permanent des Pratiques de l'ANLCI sera sans aucun doute utile pour réaliser cet objectif.

Enfin **Marta Ferreira**, responsable des projets Grundtvig auprès du secteur de l'éducation de la Commission européenne, a assuré que son service soutiendrait sans réserve des initiatives comme l'EBSN ou l'échange de pratiques et qu'un atelier européen d'échanges sur le sujet, organisé par son service, s'est déroulé à Bruxelles en juin dernier sur ce thème. Elle a félicité l'ANLCI pour l'organisation pérenne du forum français d'échanges de pratiques et a souhaité un franc succès à l'EBSN, auquel tous les intervenants présents participeront. ■

# dossier spécial



# retour sur la rencontre

## Compétences clés : n'oublions pas la base de la base !

**Présentation proposée par Christiane Cavet,**  
Chargée de mission nationale à l'ANLCI lors de la  
création de l'agence, qui a coordonné l'élaboration  
du cadre national de référence en 2002-2003 et  
**Hervé Fernandez, Secrétaire Général de l'ANLCI.**

Les compétences clés et la base de la base, un élément essentiel pour aller vers la première marche du socle commun de compétence. « L'Union européenne, l'OCDE, l'UNESCO et la plupart des pays essaient de définir le socle de compétences nécessaires pour garantir à chaque personne des conditions favorables à son épanouissement personnel, à sa citoyenneté active, à son intégration sociale et culturelle ainsi qu'à son insertion professionnelle. La politique de lutte contre l'illettrisme a pour but de garantir le droit d'accès de tous les citoyens aux premiers niveaux de ces compétences de base. »

Tel est le principe directeur partagé par toutes les institutions que fédère l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, repris et développé dans le Cadre national de référence pour l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base qui sert de point d'ancre à l'action et qui a été réalisé et diffusé par l'ANLCI à partir de 2003 (disponible sur demande et sur [www.anlcil.gov.fr](http://www.anlcil.gov.fr)). Depuis, différents textes nationaux ou communautaires sont venus renforcer et définir le socle de compétences nécessaires à chacun pour s'épanouir en société.

• la loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École qui introduit un « socle commun de connaissances et de compétences »

lequel présente ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire,

- la recommandation du parlement européen et du conseil du 18 décembre 2006 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie qui propose d'identifier et de définir les compétences clés nécessaires à l'épanouissement personnel, la citoyenneté active, la cohésion sociale et l'employabilité dans une société fondée sur la connaissance,
- plus récemment la loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie qui s'inscrit dans le prolongement de la loi de 2005. Elle rappelle que la formation professionnelle tout au long de la vie vise à permettre à chaque personne d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle. Elle précise que les connaissances et les compétences dont il est question prennent appui sur le socle commun de 2005, qu'elles développent et complètent.

À travers l'ensemble des dispositifs existants, s'appuyant sur ces textes, l'ANLCI a un rôle d'alerte à jouer afin que ne soient pas oubliées les personnes ayant le plus besoin des actions de formation aux savoirs de base. Des formations qui, aux dires de tous les participants, si elles ont un cadre contextuel en rapport avec le poste de travail, ont des interactions sur la vie sociale et familiale de l'apprenant. ■

## Le référentiel des compétences clés en situation professionnelle, adopter un langage commun pour susciter de nouvelles demandes de formation

Hervé Fernandez, secrétaire général de l'ANLCI

Cet outil est né de la demande forte exprimée par les OPCA auprès de l'ANLCI, qui revenait en quelque sorte à dire : « Aidez nous à faire émerger cette demande au sein de l'entreprise. » Il fallait trouver un outil de dialogue avec l'entreprise, et avec les conseillers qui sont en contact direct avec les entreprises, les responsables de formation, les directeurs de ressources humaines... pour aborder la problématique de l'illettrisme sans stigmatiser les personnes. Nous avons alors privilégié une entrée par l'action, en observant l'activité professionnelle. C'est-à-dire ne pas se demander simplement ce qu'il faudrait que les personnes maîtrisent pour être à l'aise dans leur travail, pour qu'elles puissent faire face de façon autonome à des changements par exemple, car cela revient à faire le pari un peu risqué qu'en leur enseignant certains

savoirs, ces personnes allaient pouvoir d'emblée les mettre en œuvre dans un contexte professionnel, s'en servir. Nous avons choisi plutôt de partir de l'observation de l'activité, dans une approche large et contextualisée. Réfléchir à un diagnostic fonctionnel de l'illettrisme sur l'organisation du travail, sur le poste de travail, essayer d'expliquer pourquoi on constate certains échecs, pourquoi l'information ne circule pas, pourquoi il peut y avoir une incompréhension. Ainsi, il est possible d'identifier un noyau dur de compétences de base sur lesquelles les salariés s'appuient pour exercer leurs activités professionnelles, pour exercer leur métier, ce que les personnes maîtrisent déjà et ce qu'il faudrait qu'elles acquièrent pour être plus autonomes. Cela donne à voir, à partir de situations professionnelles, la mobilisation des compétences de base.

Outil disponible en téléchargement sur le site de l'ANLCI : [www.anlcil.gov.fr](http://www.anlcil.gov.fr) - rubrique Outils et ressources, et sur [www.fpp.anlcil.fr](http://www.fpp.anlcil.fr) domaines d'action - l'entreprise. Et sur demande auprès de l'ANLCI : 04 37 37 16 80 - [herve.fernandez@anlcil.gov.fr](mailto:herve.fernandez@anlcil.gov.fr)

## Action culturelle et lutte contre l'illettrisme en prison

Une expérience pertinente, menée en Limousin dans les établissements pénitentiaires, où le partenariat a joué un rôle essentiel dans la réussite du projet.

**Animé par Catherine Tabaraud, Chargée de mission régionale ANLCI en Limousin**

**Intervenants :** Jean-Luc Guyot, Adjoint du responsable de l'enseignement, Direction de l'administration Pénitentiaire, Karin Todal en tant qu'expert de l'atelier régional Limousin, Christophe Bechade, Chef des services d'Insertion et de Probation, SPIP CORREZE, Armelle Gorse, Conseillère en développement, Association Socio Culturelle d'aide aux détenus ARGOS, Fabrice Laprade, Enseignant, Unité Locale d'Enseignement, Maison d'arrêt de Limoges, Marie-Pierre Paranton, Bibliothécaire, Bibliothèque Départementale de la Creuse et Claire Soubranne, Chargée de mission, Centre régional du livre en Limousin.



Les statistiques montrent que le taux d'illettrisme en prison est élevé et qu'il est important d'intervenir auprès de ces personnes pour leur réinsertion sociale et professionnelle. 64 % de ceux qui entrent en prison n'ont aucun diplôme, 30% sont en difficulté de lecture. Chez les jeunes détenus de plus de 18 ans, près de 40 % se trouvent en échec au bilan lecture.

La loi contre les exclusions de 1998 rappelle le droit des personnes placées sous

main de justice à bénéficier de l'accès à la culture et à la formation dans le cadre des dispositifs de droit commun.

## TÉMOIGNAGE



### Catherine Tabaraud

Chargée de Mission régionale ANLCI Limousin

Les actions menées dans les prisons en région Limousin, marchent bien car des partenariats ont été mis en place sur les trois départements, à la fois sur les maisons d'arrêt et les centres de détention, ce qui a permis de monter des projets même en cas de temps très courts d'incarcération. Ce qui marche, c'est aussi le fait que les actions liées aux savoirs de base sont également reliées aux activités culturelles et que la culture a été considérée comme un levier vers les apprentissages de base. Elle est aussi considérée comme un levier vers un mieux être des détenus et, comme le disait mes collègues, vers un mieux vivre ensemble, dans un espace contraint, et où la vie n'est pas tous les jours facile. Ces actions prennent tout leur sens parce que tout passe par l'écrit en milieu pénitentiaire, toutes les demandes, quelles qu'elles soient, passent par l'écrit. On a donc, en prison, un taux d'illettrisme important et, en même temps, un contexte dans lequel l'écrit est indispensable. L'écrit est aussi indispensable car il permet de garder du lien avec l'extérieur. Quand on est parent, père, mère et qu'on a envie de garder un contact avec sa famille et avec ses enfants, l'écrit est essentiel. La prise en compte de ce contexte particulier, en y intégrant un accès à la culture et aux savoirs de base, permet aux détenus, on l'espère aussi, de mieux préparer leur sortie.

**En savoir plus :** Télécharger le kit du praticien Limousin sur [www.fpp.anlcil.gov.fr](http://www.fpp.anlcil.gov.fr) et auprès de [catherine.tabaraud@prisme-limousin.fr](mailto:catherine.tabaraud@prisme-limousin.fr)

Dans un espace singulier, la prison, avec ses logiques et ses cadres très formels, les actions à dimension culturelle constituent un levier puissant pour donner aux détenus l'occasion de renouer avec la culture de l'écrit et reconstruire une image de soi très dévalorisée.

C'est sur cette problématique que l'atelier régional en Limousin a travaillé dans le cadre du Forum Permanent des Pratiques.

## Comment, en milieu pénitentiaire, faciliter l'accès aux actions culturelles et aux savoirs de base ?

D'abord, un préalable indispensable, la nécessaire coopération entre les différents acteurs agissant dans cet espace et d'autre part, l'impact des activités culturelles sur les détenus en difficulté avec les savoirs de base. L'activité culturelle contribue, sans doute plus qu'ailleurs, au développement de la capacité à communiquer en utilisant des voies d'apprentissage non formelles mais complémentaires de celles mises en œuvre durant les sessions de formation ou d'enseignement classiques en prison. ■

Un court métrage « la lutte contre l'illettrisme en prison » a été réalisé par l'ANLCI en co-production avec la direction de l'Administration pénitentiaire. Il donne la parole à des détenus et à des formateurs et acteurs dans plusieurs maisons d'arrêt. Renseignements : ANLCI, 04 37 37 16 80 et [virginie.lamontagne@anlcil.gov.fr](mailto:virginie.lamontagne@anlcil.gov.fr)



# retour sur la rencontre

## Égalité Hommes-Femmes : qu'en est-il quand il s'agit de lutte contre l'illettrisme ?

**Présentation animée par Armelle Delample,**  
Chargée de mission nationale, ANLCI.

**Intervenants :** Anne Corrèze, Chargée de mission, Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, Direction générale de la Cohésion sociale, Jean-Pierre Jeantheau, Chargé de mission national, ANLCI, Hugues Lenoir, Maître de Conférences, Université Paris X Nanterre, Christine Fournier, Chargée d'études, Cereq et Danielle Thomas, responsable d'affaires, AFPA.

Les hommes sont, au vu de l'enquête IVQ, plus nombreux que les femmes à être en situation d'illettrisme mais ils sont moins nombreux que les femmes à suivre les formations proposées. En effet, les résultats issus d'IVQ (enquête INSEE Information et Vie Quotidienne) montrent que parmi les personnes en situation d'illettrisme, 59 % sont des hommes et 41 % sont des femmes, ce sont pourtant les femmes que l'on retrouve plus souvent dans les dispositifs de formation de base.

Afin de mieux comprendre et de commencer à explorer les enjeux de cette question, nous nous sommes appuyés sur une analyse fine des chiffres issus d'IVQ, mais aussi de l'AFPA, de la JAPD et du Cereq. Cette session thématique a permis de présenter l'étude réalisée par l'ANLCI et d'exposer les premières hypothèses qui mèneront d'être explorées.

Comme l'a exposé Anne Corrèze, l'Europe accorde une grande importance à la prise en compte de l'égalité entre hommes et femmes dans tous les domaines et a précisé que l'ensemble de l'action publique doit être mobilisée pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes.

Danielle Thomas, chargée du dossier égalité hommes-femmes pour les stagiaires de l'AFPA, a montré que l'enquête sur le rapport à l'écrit des stagiaires de l'AFPA\* confirmait les résultats d'IVQ sur la question.

Dans le cas de l'illettrisme, les chiffres interpellent car ils concernent plus les hommes. Hugues Lenoir a présenté les premières hypothèses :

**Pourquoi les hommes sont-ils plus souvent en difficulté face aux savoirs de base ?**

**L'impact du parcours scolaire :** les filles ont une meilleure réussite scolaire, ont une meilleure



représentation de l'école, alors que les garçons sont plus décrocheurs et plus sensibles au « caïdat scolaire ». Cela expliquerait les meilleurs résultats des femmes aux tests IVQ ; par ailleurs, l'activité sociale et domestique joue-t-elle également un rôle ? Les femmes mobilisent des savoirs généraux pour des travaux ménagers (couture, cuisine...) alors que les hommes mobilisent plus des savoirs techniques, des savoirs de la main.

**Pourquoi sont-ils moins présents dans les dispositifs de formation de base ?**

**RÉACTION DU PUBLIC :**  
LE PUBLIC A PARTICULIÈREMENT SOULEVÉ DES QUESTIONS SUR LA FÉMINISATION DU MÉTIER DE FORMATEUR ET DE L'IMPACT DE CETTE FÉMINISATION SUR LES FORMATIONS PROPOSÉES, ET SUR LA TRANSMISSION DES STÉRÉOTYPES, AUTANT PAR LES HOMMES QUE PAR LES FEMMES.

Les chiffres montrent que les hommes en situation d'illettrisme ont beaucoup moins de mal à trouver un emploi que les femmes en situation d'illettrisme. Ces femmes sont beaucoup plus souvent au foyer que les autres femmes, surtout dans la tranche d'âge 25-45 ans, laissant à penser que les femmes intègrent les dispositifs de formation de base quand elles n'ont plus d'enfants à charge et cherchent à (re)trouver une place sur le marché de l'emploi.

Faudrait-il envisager d'opérer une discrimination positive vis-à-vis des hommes pour l'entrée en formation ? Faudrait-il avoir recours à une pédagogie différente en fonction du genre des stagiaires, au risque de renforcer les stéréotypes ?

Cette présentation montre que beaucoup de questions se posent et que la thématique mérite d'être plus approfondie. ■

**Étude complète réalisée par Hugues Lenoir à la demande de l'ANLCI disponible sur [www.anlc.gov.fr](http://www.anlc.gov.fr) à compter du mois d'août.**

\* Enquête sur le rapport à l'écrit des stagiaires de l'AFPA, téléchargeable sur [http://anlc.gov.fr/fileadmin/Medias/PDF/Chiffres/Rapport\\_AFPA.pdf](http://anlc.gov.fr/fileadmin/Medias/PDF/Chiffres/Rapport_AFPA.pdf)

## L'impact du genre sur l'entrée en formation

Hommes et femmes salariés se forment globalement dans les mêmes proportions.

Toutefois, la formation des femmes accuse un net fléchissement au début de la trentaine. Les femmes salariées âgées de moins de 30 ans se forment dans 53 % des cas, soit plus que leurs homologues masculins (moins de 50 %). Entre 30 et 34 ans, leurs taux d'accès à la formation n'est plus que de 47 % quand celui des hommes s'élève à 52 %. L'explication tient dans les charges familiales qui pèsent sur les femmes à ces âges de la vie. (...)

**Les femmes se réorganisent deux fois plus souvent que les hommes pour suivre une formation.**

Le suivi d'une formation appelle souvent une réorganisation de la vie personnelle afin de faire face aux changements d'horaires, de lieux ou d'itinéraires. En 2006, parmi les salariés formés, une femme sur cinq a réorganisé sa vie personnelle afin de suivre la formation contre moins d'un homme sur dix.

*Christine Fournier, Centre d'études et de recherches sur les qualifications*

## Évaluer et acquérir des savoirs de base : exemples de démarches et outils innovants

**Animé par Elie Maroun, Chargé de mission national, ANLCI**

**Intervenants :** Régine Dorin, Responsable de formation et Sylvie Perfetti, Chargée de développement, CNED, Guy-Michel Fumiere, Ingénieur de formation, AFPA ; Marie Villain, Chargée de mission illettrisme, Chantier école, Samia Hassaine, Chef de projet, Savoirs Pour Réussir Savoie

Agir efficacement en apportant des réponses adaptées, sur mesure, pour l'insertion et l'évolution professionnelle des personnes en situation d'illettrisme demeure une priorité des acteurs de la formation et de l'insertion. Si les modalités d'intervention se multiplient pour mieux évaluer et faire acquérir des savoirs de base, la mise en œuvre des démarches et outils innovants constitue un levier opératoire au service du praticien et de la personne accompagnée.

Trois démarches et outils ont été présentés comme exemples innovants pour des modalités d'intervention permettant de mieux évaluer et faire acquérir des savoirs de base. L'usage de l'outil d'évaluation en ligne Evado par l'association Savoir Pour Réussir Savoie a confirmé les plus-values de cet outil dans le domaine de l'insertion des jeunes en situation d'illettrisme. Ainsi, le repérage des jeunes des CFA-BTP de Savoie ayant des difficultés en lecture, écriture et numératie est devenu plus aisément pour les jeunes et leurs accompagnateurs.

Ces derniers ont notamment souligné les points forts de cet outil : l'attractivité de l'outil informatique, son interactivité... Ces retours sur usage seront pris en compte dans le développement porté par l'ANLCI.

Pour outiller les acteurs des chantiers d'insertion, le réseau « Chantier école » propose une démarche pédagogique adaptée permettant un accompagnement spécifique des parcours

d'insertion alliant production et formation. Ainsi, deux mallettes ressources destinées aux encadrants techniques et accompagnateurs socioprofessionnels ont été élaborées au terme des trois phases d'expérimentation : « Le portefeuille CHANTIER école » et la « Mallette ressources sur les savoirs de base pour les acteurs de l'insertion ». Ces outils permettront notamment à ces acteurs d'élaborer et d'exploiter des référentiels de compétences, d'adapter les situations de travail aux difficultés repérées des salariés en insertion et de mettre en œuvre un outil de suivi pour valoriser l'acquisition des compétences de base.

Le dispositif de formation ouvert et à distance proposé par le CNED s'est concrétisé par son premier module multimédia (sur clé USB) concernant les techniques de calcul de base dans le secteur du bâtiment. Il offre de nouvelles modalités de formation adaptées aux problématiques de remédiation aux savoirs de base en milieu professionnel de l'artisanat. L'ingénierie pédagogique du module se caractérise par l'articulation entre Présence - Distance - Tutorat téléphonique. En intégrant une mise en situation virtuelle basée sur une réalité professionnelle, ce dispositif permet aux stagiaires de se former à domicile, en entreprise et/ou en centre de formation. Élaboré en conformité avec les préconisations du référentiel des compétences clés en situation professionnelle de l'ANLCI, ce module pourrait être mis en œuvre au sein d'un organisme de formation. Il a un effet stimulant sur l'appétence à la formation, facilite l'individualisation des parcours et le retour sur le travail effectué. ■



## PARTAGER

### Un salon professionnel de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme : l'espace Agora

50 stands de partenaires réunis pour la première fois sur un même espace d'exposition.

Pendant trois jours, sur un même espace d'exposition, membres du réseau ANLCI, partenaires, praticiens du Forum Permanent des Pratiques ont présenté leurs productions et travaux.

Un stand ANLCI, un stand Actions Éducatives Familiales, un stand Fonds Social Européen, une librairie, **26 stands régionaux organisés** sur trois espaces thématiques, ont présenté les travaux menés pendant un an dans le cadre du Forum Permanent des Pratiques,



**10 espaces Partenaires :** Centre Inffo, Agefos PME, Solidarité Laïque, Chantier École, AFEV, Unification, Opcalia, Moderniser sans exclure, Lire et Faire Lire, Institut National de Recherche Pédagogique et **9 espaces Fondations :** Fondation Orange, Fondation Solidarité SNCF, Fondation des Caisses d'Épargne pour la Solidarité, Fondation Crédit Mutuel pour la Lecture, Fondation Total, Fondation Caisse des Dépôts, Fondation Roi Baudouin (Belgique), Fondation Carla Bruni-Sarkozy, Fondation pour la lecture et l'écriture (Princesse Laurentien - Pays-Bas). ■

### EN IMAGES...



Stand Région Centre



Stand Région Nord-Pas-de-Calais, avec le réseau  
Quand les Livres Relient



Moderniser sans exclure.



Chantier École.



Plusieurs stands proposés aux OPCA : Opcalia, FAF Propreté, Unification, Agefos PME...



Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (ici les membres des équipes AFEV de Lyon).



Lire et Faire Lire, en présence de Luc Chatel, Ministre de l'Éducation Nationale et d'Alexandre Jardin, fondateur de Lire et Faire Lire.



Stand de Mayotte, en présence de l'envoyée spéciale de l'UNESCO, Laurentien des Pays Bas.

## Valorisation des Actions Éducatives Familiales au sein de la rencontre nationale La Lutte Contre l'Illettrisme en Actions

De la mise en valeur d'une réussite expérimentale à l'entrée dans une nouvelle démarche

Une place importante a été laissée à la présentation, par les formateurs et participants aux Actions Éducatives Familiales de l'ANLCI (AEF) soutenues par le Ministère de la Jeunesse et des Solidarités actives (voir Anlc info n°11 et 14\*).

Venus de Bourgogne, une dizaine de formateurs et d'apprenants ont animé ensemble l'un des plus grands espaces d'exposition sur Agora, avec des membres du conseil scientifique et de l'évaluation des AEF, et d'autres partenaires.

Les apprenants du Morvan ont en amont écrit un court texte pour expliquer les raisons de cet engagement particulier à Lyon, citation qui a été lue en séance plénière et proposée sur le kit presse à tous les journalistes présents.

Un témoignage de la réussite de cette démarche expérimentale portée par la plateforme ALECTA en Bourgogne, avec tous ceux qui d'Avranches à Mayotte se sont lancés dans cette aventure.



Visite de Luc Chatel, Ministre de l'Éducation, le 6 mai 2010 sur le stand AEF de l'Espace Agora de la rencontre nationale ANLCI.  
Rencontre avec les apprenants de Bourgogne.

En savoir plus : espace Actions Éducatives Familiales sur [www.fpp.anlc.fr](http://www.fpp.anlc.fr)

\* Disponible sur demande auprès de l'ANLCI ou sur [www.anlc.gouv.fr](http://www.anlc.gouv.fr) - rubrique infos pratiques

### TÉMOIGNAGES



**Véronique Delaunay-Guivarch**  
Direction des politiques familiales et sociales de la CNAF



**Nathalie Bernard**  
Mère de famille, participant aux AEF Bourgogne

Nous avons vraiment trouvé que la démarche impulsée dans le cadre des actions éducatives familiales croisait nos objectifs d'appui à la parentalité en ce sens qu'elles mobilisent, à la fois, un axe autour de la scolarité des enfants, un axe autour de la parentalité, et un axe autour de la remobilisation des parents les plus éloignés de l'écrit, pour leur permettre, s'ils le souhaitent, de rentrer dans un processus de formation qui favorisera leur insertion sociale voire professionnelle. Dans ce cadre-là, l'objectif est vraiment d'accompagner les familles dans leurs responsabilités éducatives et de conforter toute la question du lien entre les parents et les enfants.

Le partenariat avec les familles, la question du travail des professionnels avec les familles, comment arriver à travailler avec elles en s'appuyant sur leurs compétences et favoriser l'acquisition de ces compétences, toutes ces questions constituent un enjeu fort. Cela se traduit par un certain nombre de dispositifs que nous soutenons : les Réseaux d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité, les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité qui ont vraiment la spécificité d'offrir un appui aux enfants qui n'ont pas les ressources suffisantes dans leur environnement pour réussir scolairement, mais également d'offrir un appui aux parents pour mieux comprendre les enjeux de la scolarité et savoir comment accompagner le travail scolaire de son enfant. Pour un certain nombre de parents, surtout ceux les plus éloignés de l'écrit et de la connaissance des institutions et du monde scolaire, ces questions ne sont pas du tout évidentes et demandent une approche spécifique et un travail d'accompagnement particulier. Nous avons vraiment repéré dans les actions éducatives familiales de l'ANLCI, aussi bien une approche valorisante, qu'une démarche intéressante. Nous avons pensé utile de croiser nos regards au niveau de l'institution que je représente, la CNAF et donc les Caisses d'Allocations Familiales, et toute l'expérimentation menée par l'ANLCI autour de ces AEF.

**Les Actions Éducatives Familiales** nous donnent l'occasion de nous retrouver une fois par mois pour faire le point sur tout ce qui a été fait et, une fois par semaine, pour faire les dossiers, écrire nos «première fois», discuter... Ça m'a apporté confiance en moi et ça m'a aidée à sortir de ma timidité, de ma peur d'aller vers les autres.

**Participer à une rencontre de cette importance, comme celle de l'ANLCI à Lyon,** ça me fait du bien car on voit qu'on a été utiles. Les choses, elles sont à nous car nous les avons faites, mais maintenant, nous les avons exportées pour que d'autres personnes puissent en profiter, lire, écrire et voir comment nous avons réagi dans notre situation.

**J'ai eu l'occasion par exemple de visiter le stand de Mayotte.** On a commencé à discuter de ce qu'ils faisaient et, de fil en aiguille, on a parlé d'éducation, je me suis intéressée à leurs pratiques(...). En n'étant jamais beaucoup sortie de chez moi, je me suis rendue compte que leur modèle était comme le mien. Je pourrais facilement amener mes enfants à Mayotte, ils ne seraient pas perdus dans leur façon d'être éduqués.

**Comment vos enfants perçoivent-ils votre participation aux AEF ?** Bien, car ils voient que je peux maintenant mieux les aider. Ils peuvent me demander pour leurs devoirs et je peux le faire sans leur dire, comme cela se passait avant : « va voir ton père parce que je ne sais pas faire ou je ne comprends pas... »

Pour la plupart dans le groupe, nous avons des enfants, nous échangeons sur nos problèmes, sur la manière que nous avons de les résoudre. Nous participons aussi à notre niveau à l'échange de pratiques !

# La lutte contre l'illettrisme en actions



Partager les pratiques de prévention et de lutte  
contre l'illettrisme qui réussissent, c'est possible !

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR [www.anlci.gouv.fr](http://www.anlci.gouv.fr)

Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme - 1, place de l'École - BP 7082  
69348 Lyon Cedex 7 - Tél. +33 (0)4 37 37 16 80 - Fax +33 (0)4 37 37 16 81